

**Coopération Nord/Sud et économie
sociale : l'expérience de l'ONG
Développement et Paix (1967-1999)**

**Solange van Kemenade et
Louis Favreau**

Note sur les auteurs :

Solange van Kemenade est anthropologue et détient un doctorat en sociologie. Elle est chercheuse associée à la CRDC, chargée de recherche au projet ARUC Économie sociale et chargée de cours à l'Université du Québec à Hull. Elle est aussi secrétaire de rédaction de la Revue *Économie et Solidarités*. Louis Favreau, sociologue et travailleur social, est professeur au Département de travail social de l'Université du Québec à Hull. Il est aussi coordonnateur de la CRDC et membre du Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS), aussi de l'UQAH. Il est chercheur et responsable du volet Économie sociale du CRISES ainsi que rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* (CIRIEC-Canada).

**Chaire de recherche en développement communautaire
(CRDC)**

Série Pratiques économiques et sociales no. 16

ISBN : 2-89251-075-9

Août 2000

Université du Québec à Hull

Remerciements

Plusieurs personnes ayant des liens et des statuts divers au sein de Développement et Paix ont, d'une façon ou d'une autre, collaboré avec cette recherche. Nous adressons un remerciement particulier à M. Michel Lacroix, alors animateur du volet éducation au Conseil diocésain de Hull-Gatineau qui a toujours su répondre très gentiment à nos questions et qui a bonifié le premier manuscrit de cette étude.

D'autre part, à plusieurs reprises, durant cette recherche, nous avons été accueillis ouvertement et chaleureusement par les membres du conseil diocésain de Hull-Gatineau, dans la région de l'Outaouais. À Montréal, malgré des journées de travail toujours surchargées, des chargés de projets de Développement et Paix nous ont alloué de leur précieux temps pour des entrevues et des demandes d'information. Nous les remercions tous de leur excellente disponibilité.

Avant-propos

Faire l'examen du pôle associatif de développement au Sud et de la coopération internationale qui lui correspond, c'est d'abord parler d'appui aux organisations populaires, d'aménagement des bidonvilles, de développement d'une économie populaire et solidaire¹- souvent à partir d'un secteur informel soutenu par le microcrédit et la microfinance -, de développement durable (recyclage de déchets urbains...). Mais c'est aussi parler de promotion de la démocratie, de participation des femmes et plus récemment aussi de la promotion des alliances Nord-Sud.

Faire l'examen de ce pôle associatif au Sud, c'est ensuite parler d'une économie sociale et solidaire émergente qui doit beaucoup aux ONG dites de développement (pour les différencier des ONG d'urgence ou d'aide humanitaire). C'est l'aiguillon qui l'alimente. Pour cela il faut rappeler ce qui caractérise l'essentiel du travail de ces ONG. À partir des années 1960 en Asie, du début des années 1970 en Amérique latine et du début des années 1980 en Afrique, le travail des ONG de développement et la solidarité internationale qui l'accompagne font un bond qualitatif important : ce travail est désormais associé surtout à des projets initiés directement dans des communautés locales et non plus à des initiatives venues d'en haut, c'est-à-dire gouvernementales.

Au fil du temps, plusieurs de ces ONG sont devenues des lieux privilégiés d'intervention de développement local de type associatif et de soutien à des initiatives d'économie solidaire, ce qui signifie, grosso modo, un travail autour de quatre axes:

1) une intervention de soutien à des micro-projets à l'intérieur de communautés locales motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation;

2) la défense de droits sociaux de catégories particulièrement bafouées de la population, notamment des paysans dans les campagnes et des habitants dans les bidonvilles, par l'organisation de comités de quartier autour de questions vitales comme l'accès à l'eau et à l'électricité de même qu'à de l'équipement collectif en matière de santé et d'éducation;

¹ Rappelons ici que l'économie populaire englobe plus d'initiatives que l'économie solidaire dans ce sens qu'elle regroupe à la fois des entreprises privées et des entreprises collectives.

3) la mise en œuvre de démarches de développement économique et social, local et intégré, permettant l'auto-organisation de collectivités locales autour de priorités qui génèrent des projets coopératifs et associatifs à volets multiples où se croisent la résolution de problèmes d'emploi, d'aménagement du territoire, de santé communautaire, d'alphabétisation des adultes et de mise sur pied de centres d'éducation et de centres communautaires ;

4) la mise en œuvre de démarches partenariales de développement local (et même régional) de ces ONG avec le secteur privé (la PME surtout) et des municipalités.

Ces ONG sont des organisations de coopération internationale (OCI), c'est-à-dire des ONG de pays du Nord travaillant avec leurs semblables au Sud car les ONG de ces pays se sont de plus en plus multipliées dans les trois dernières décennies. C'est cette dynamique de soutien au développement local au Sud et de coopération Nord-Sud entre ONG que nous pouvons examiner de plus près à partir de l'expérience de Développement et Paix, une OCI canadienne qui travaille en partenariat avec des ONG de pays du Sud depuis plus de 30 ans.

Avec cette monographie de Développement et Paix, la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) veut prolonger, dans sa série Pratiques économiques et sociales, un ensemble de travaux sur les pratiques de développement local et de coopération internationale, travaux amorcés avec l'expérience de Villa El Salvador au Pérou (Favreau et Fréchette, 1998), travaux qui se continueront également avec d'autres monographies d'OCI québécoises et canadiennes, notamment Plan Nagua (Boulianne et Favreau, 2000).

Louis Favreau, coordonnateur
Chaire de recherche en développement communautaire
Université du Québec à Hull

processus de concertation locale	42
6.1.3 Les limites	43
6.2 Le soutien économique aux pays en développement	47
6.2.1 Projets appuyés et investissements	48
6.2.2 Le rôle de Développement et Paix dans le cadre du transfert Nord-Sud	50
6.2.3 Les limites	51
En guise de conclusion	52
Bibliographie générale.....	56
Sites Internet à consulter.....	57
Annexes	58

Liste des tableaux

Tableau 1. Les campagnes d'éducation 1968-2000	27
Tableau 2. Les axes d'intervention et les projets appuyés par Développement et Paix en Équateur et au Pérou	34
Tableau 4. Revenus 1998-1999 selon la source	37
Tableau 5. Investissements 1998-1999 et nombre de projets appuyés selon le continent	39
Tableau 6. Investissements selon le domaine d'activité, trois dernières périodes	40
Tableau 7. Projets appuyés par l'OCCDP selon les régions, trois dernières périodes	48
Tableau 8. Investissement réalisés par l'OCCDP selon les régions, trois dernières périodes	49
Tableau 9. Revenus du public et contributions gouvernementales, trois dernières périodes	49

Liste des figures

Figure 1 Structure de Développement et Paix (organigramme)	11
Figure 2 La structure du Service des programmes de développement : vue d'ensemble	17

Liste d'Annexes

ANNEXE A. Projets appuyés et montant investi par Développement et Paix en Afrique, Amérique latine et Asie, période 1998-1999	58
Tableau A.1 Projets appuyés et montant investi en Afrique	59
Tableau A.2 Projets appuyés et montant investi en Amérique latine	60
Tableau A.3 Projets appuyés et montant investi en Asie	60
ANNEXE B. Revenus de Développement et Paix selon la source, période 1998-1999	61
Tableau B.1 Revenus du Public	62
Tableau B.2 Contributions gouvernementales	62
Tableau B.3 Activités spéciales	62
Tableau B.4 Appels spéciaux	62
ANNEXE C. Dépenses de Développement et Paix, période 1998-1999	63
Tableau C.1 Dépenses	64
Tableau C.2 Dépenses du Programme de développement	64
Tableau C.3 Dépenses Appels spéciaux	65

Présentation

Cette étude de cas porte sur l'une des plus importantes et anciennes agences de développement international au Canada. Il s'agit de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'OCCDP). Fondée et mandatée par les évêques du Canada il y a plus de trente ans comme l'organisme de développement de l'Église catholique canadienne, l'Organisation s'inspire "des valeurs de l'Évangile, particulièrement l'option préférentielle pour les pauvres". Sa mission consiste à promouvoir la solidarité internationale par un programme d'éducation au Canada et par le financement de projets de développement socio-économique dans les pays en voie de développement.

L'importance de faire une étude de cas sur Développement et Paix réside notamment dans le lien entre la mission de cette organisation, soit celle de soutenir des projets à caractère socio-économique et l'émergence des pratiques innovatrices dans le domaine de l'économie sociale et du développement local. Ce lien, qui était "soupçonné" au début de notre recherche, s'est avéré certain au fur et au mesure que nous avançons. Nous nous posions, au début de notre travail, des questions qui concernaient tout particulièrement la conception de l'organisation sur le développement. Nous voulions connaître ainsi la vision qui soutient le système de partenariat que Développement et Paix entretient avec les pays du Sud. Nous nous interrogeons sur la pérennité de l'organisation et nous étions curieux d'en connaître davantage sur les transformations qui ont eu lieu au cours de ses plus de 30 ans d'existence. Nous nous interrogeons aussi sur la capacité de l'organisation à promouvoir l'implantation de projets qui visent une nouvelle perspective de l'économie dans le sens que prônent les acteurs engagés dans le projet de l'économie sociale au Nord. Enfin, notre intérêt de recherche consistait à saisir les différences entre la philosophie de Développement et Paix et celle d'autres ONG canadiennes œuvrant dans le même domaine.

Arrivés au bout de la recherche, l'étude de cas a révélé une organisation solide et vigoureuse capable de s'adapter aux changements tout en conservant son identité.

La composante religieuse ainsi que l'engagement de ses membres font partie de cette identité. En effet, la force de l'organisation repose fondamentalement sur les acteurs impliqués, pour la plupart des bénévoles, qui assurent autant la sensibilisation de la population canadienne que le soutien financier des projets. Mais, ce qui distingue Développement et Paix des autres organisations œuvrant dans le domaine du développement est le regard conjoint de la foi et de l'analyse sociale (Lebœuf, 1992). Cette vision du développement qui conjugue les deux composantes, inscrit Développement et Paix dans une démarche qui vise l'« *empowerment* » des populations marginalisées dans les pays du Sud.

Dans ce sens, le rôle de cet organisme prend une nouvelle dimension car il est possible d'établir un lien entre le processus d'« *empowerment* » et le changement social, soit entre le niveau micro d'intervention et le niveau macro. En effet, l'impact de ces interventions peut être considérable car les initiatives nées se produisent dans des micro-systèmes sociaux qui peuvent donner naissance à de nouvelles régularités sociales (CRDC-CRISES, 1998).

Quant à la démarche méthodologique, nous nous sommes inspirés, pour la collecte de l'information, d'une « Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale » que nous avons adaptée aux besoins spécifiques de l'organisme analysé².

Nous avons compilé et analysé, dans un premier temps, la documentation disponible sur Développement et Paix (statuts et règlements, plans d'action triennaux continentaux, bulletins, rapports des résultats obtenus, documents-cadres, etc.) ainsi que des articles ou études portant sur cette agence de développement. Le site Internet de l'agence a également été une source d'information précieuse.

Dans un deuxième temps, des entrevues semi-structurées avec des membres du conseil diocésain de Hull-Gatineau (animateur et membres bénévoles), des

responsables du volet soutien aux projets de développement à Montréal, du service de communications, ainsi qu'avec d'autres informateurs clés nous ont permis de compléter les premières informations et d'approfondir ainsi notre étude de cas.

La monographie se structure autour de six grandes sections. Nous décrivons, dans la première, le contexte et les conditions d'émergence de l'organisation. Nous nous attardons sur les raisons qui ont motivé la création de l'organisation et sur les sources qui ont inspiré sa philosophie, sur les premiers fondateurs et sur les événements marquants dans la vie de cet organisme. Dans la deuxième section nous abordons la dimension institutionnelle, c'est-à-dire le type de statut juridique qui régule l'organisation et sa structure interne. Dans la troisième section, nous présentons les acteurs impliqués, regroupés dans quatre catégories : les permanents, les partenaires du Sud, les membres et autres acteurs avec lesquels l'agence de développement entretient des rapports. Dans la quatrième partie, les dimensions organisationnelles sont présentées. Nous y faisons la distinction entre le volet " éducation " et celui de " soutien aux projets de développement ". La cinquième section concerne les politiques qui définissent les engagements financiers de Développement et Paix. Enfin, nous nous attardons, dans la sixième et dernière partie de notre étude, à l'impact de cette organisation de coopération dans le domaine du développement international.

1. Contexte et conditions d'émergence

1.1 Contexte mondial

Les années 1960 marquent le moment historique où s'inscrit l'émergence de Développement et Paix. Le concile Vatican II, tenu au début de la décennie, a fortement inspiré les premiers fondateurs de l'organisation ainsi que sa vision. C'est à cette étape caractérisée comme un " moment de lucidité assez exceptionnel dans l'Église " (Lebœuf, 1992, p.19) que l'on doit le document *Gaudium et Spes* (L'Église dans le monde de ce temps) considéré également comme un jalon dans la philosophie de l'agence.

² Comeau, Yvan. 1996. Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale.

Peu après le Concile, le pape Paul VI écrivait l'encyclique *Populorum progressio* (Sur le développement des peuples) portant sur la pauvreté et l'exploitation. L'atteinte de la paix mondiale y était étroitement associée au développement des peuples. En outre, cette encyclique identifiait les grands mouvements sociaux comme la principale force pour mettre fin à la pauvreté. Cette nouvelle conception du développement, de ses causes et de ses conséquences était à l'époque tout à fait révolutionnaire dans l'Église catholique ; c'est pourquoi elle se compare à la révolution copernicienne en cosmologie. En effet, si avant le Vatican II, les théologiens et les papes trouvaient une justification divine aux inégalités sociales et, par conséquent, elles étaient considérées irréversibles, à partir des années 1960 la pauvreté est identifiée à l'existence de mécanismes économiques, financiers et sociaux. Ces mécanismes, manœuvrés par des pays développés sont reconnus comme étant à l'origine du sous-développement des pays du Sud³.

Dans son historique de la pensée qui a influencé Développement et Paix, Lebœuf explique que le Concile était le produit d'une certaine évolution. Parmi ses précurseurs, on retrouve les écrits du Père Louis-Joseph Lebret, l'un des rédacteurs de *Populorum Progressio* et la tradition de l'Action catholique dont la mission était le rapprochement de l'Église au monde ouvrier.

1.2 Historique, contexte local, premiers promoteurs, mission

C'est au retour du concile Vatican II que les évêques canadiens ont entrepris la démarche de création de Développement et Paix. Lors de ce Concile, la présence des évêques du Tiers-monde avait beaucoup sensibilisé le monde ecclésial du Nord comme le témoigne cet interviewé :

Tous les évêques ont été convoqués à Rome dans les années soixante par un Concile qui a duré quatre ou cinq ans. Et pendant que les évêques étaient au Concile, il y a eu une dynamique qui s'est

³ Cette conception apparaît dans l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* (L'intérêt actif de l'Église pour la question sociale) de Jean-Paul II cité par Lebœuf, 1992, p. 20.

construite. Les évêques mangeaient ensemble ; ils avaient beaucoup de temps à passer ensemble et à discuter. Et les évêques du Sud ont sensibilisé... je ne sais pas s'ils ont sensibilisé tous les évêques du Nord mais en tout cas, les évêques du Canada se sont laissés sensibilisés par les évêques du Sud sur la situation de l'appauvrissement dans le Sud. Et, c'est là qu'est née l'idée d'avoir un organisme de solidarité nationale de l'Église. Or, quand ils sont revenus, ils se sont mis à travailler le concept et probablement que cela s'est fait sur plusieurs fronts en même temps parce que je pense que c'est à la même époque qu'il y a eu la même démarche qui s'est faite dans d'autres pays.

En effet, des organismes similaires comme le Comité catholique contre la faim pour le Développement (CCFD) en France, Misereor en Allemagne et d'autres organisations semblables ont émergé en Irlande, en Angleterre et aux États-Unis à la même époque.

La démarche suivie par l'Église canadienne est, toutefois, particulière. L'organisation de Développement et Paix s'est inspirée, au Canada, de la structure de l'Action catholique alors qu'en France, par exemple, le CCFD s'est constitué comme un regroupement d'organismes. En se donnant cette organisation, Développement et Paix compte avec son propre membership et non pas au celui des autres organisations ce qui lui garantit une grande autonomie. Les organisations de l'Action catholique lui ont insufflé beaucoup de leur méthodologie qui se définit comme " voir, juger et agir ". C'est la même philosophie qui inspire les campagnes de sensibilisation :

Voir la situation, essayer d'analyser le monde, essayer de voir quelles sont les valeurs évangéliques qui sont questionnées et passer à une action. Faire une action. Ça, c'est la méthodologie de l'Action catholique et Développement et Paix a intégré cette méthodologie-là. Et, d'ailleurs, les premiers directeurs de Développement et Paix, le premier personnel de Développement et Paix venaient de l'Action catholique.

Signalons, en outre, que le concile Vatican II a influencé toute l'Église canadienne des années 1960. Au delà de la création de Développement et Paix et de son engagement envers les pays du Tiers-monde, l'Église s'engage dans la lutte contre la pauvreté par le biais du " concile des pauvres " et de la création de la Ligue pour le

développement, soit une vaste coalition réunissant syndicats, églises, groupes autochtones, etc.

Dans cette atmosphère générale, on peut déceler les premiers pas et les premiers fondateurs de l'organisation. Une reconstruction historique réalisée par Panozzo (1992), à l'aide d'entrevues avec deux évêques associés aux débuts de l'organisation, signale que la genèse de Développement et Paix commence en 1965 “ lorsque le directeur du Bureau de la santé et du bien-être, une organisation créée par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) est invité par le cardinal Paul-Émile Léger à examiner comment les Églises d'Europe et des États-Unis avaient relevé le défi de répondre aux besoins des pauvres ” (Ibidem : 30).

Faisant suite à cette invitation, un groupe de travail réunissant 15 participants des diocèses du Canada français et anglais travaille quelques mois sur une proposition de mandat et de structure qui est déposée en octobre 1966 ; le résultat est le projet d'un “ Fonds national d'aide pour les pays en voie de développement ”. Une série de consultations auprès des laïcs ont eu lieu afin de bonifier le projet. Le 8 juin 1967 s'est tenue la première réunion du Conseil des gouverneurs, précurseur du Conseil national de Développement et Paix. Il était formé par 21 membres dont deux évêques et 19 laïcs nommés par les évêques. Le Conseil a décidé à ce moment-là de lancer la première campagne de collecte de fonds de l'organisation coïncidant avec le Carême de partage.

Quant à la mission de l'organisation, elle était claire dès le départ comme on peut le constater à partir de ce témoignage :

Nous désirions que Développement et Paix aide les pauvres du Tiers-monde, pas pour la propagation de la foi ou d'autres objectifs religieux, et non seulement en leur donnant de l'argent ou de quoi manger, mais en leur donnant les moyens de prendre en main leur propre avenir, de manière à ce qu'ils s'aident eux-mêmes à développer leur pays (Entrevue avec M^{gr} Plourde, extrait de Jack Panozzo, 1992 : 30).

Le but premier était donc, d'aider les pays les moins développés. C'est l'héritage social de Jean XXIII et de Paul VI qui avaient associé la paix avec la justice et celles-ci avec le développement (Panozzo, 1992 ; Lebœuf, 1992).

Si la mission de l'organisation était claire dès le début, la vision sur les moyens pour l'atteindre l'était beaucoup moins. On remarque une évolution de la pensée à ce propos. La vision, signale Lebœuf (1992), a inspiré la pratique de Développement et Paix mais c'est la pratique qui a clarifié la vision. D'une " vision paternaliste à l'origine à la solidarité actuelle ", il n'y a pas, selon l'auteur cité, de discontinuité mais une clarification. Ainsi, l'idée de partenariat était présente dès le début. Toutefois, c'est au cours des dernières années que l'organisation a trouvé les moyens de mettre en oeuvre cette idée.

Quant au volet " sensibilisation ", la structure initiale ne suffisait pas à soutenir les campagnes telles qu'on les connaît aujourd'hui comme on peut le constater dans cet extrait d'entrevue :

Évidemment, dans ses débuts, il n'y avait pas le personnel qu'il y a maintenant. Je pense qu'il y avait un animateur pour le côté francophone et un animateur pour le côté anglophone pour tout le Canada. Alors, il n'y avait pas de campagnes comme il y a maintenant. Il y avait surtout la Campagne du Carême de Partage où on collectait de l'argent pour appuyer des programmes de développement dans le Tiers-monde. C'était la grosse affaire de Développement et Paix. Lors du Carême de Partage, on essayait de mettre un volet " éducation " en même temps ; on essayait d'informer les gens. Quand on collectait de l'argent on tentait que les gens qui donnaient soient plus informés. Alors, cela était essentiellement le programme d'éducation au début.

2. La dimension institutionnelle

2.1 Statut juridique et structure interne

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix est incorporée par lettres patentes sous le seau du Registraire général du Canada, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes et est gouvernée par des

statuts et règlements. Ces derniers approuvés en 1981 ont été modifiés en 1998. Les statuts et règlements contiennent des dispositions concernant les structures principales, les critères d'admissibilité pour devenir membre ainsi que les catégories, les attributions et la durée du mandat de chacune des instances de gouvernance de l'organisation, entre autres.

En ce qui concerne la structure interne de Développement et Paix, les premières entrevues ont révélé sa complexité. On retrouve, en effet, plusieurs instances de gouvernance formées par les différents types de membres (figure 1). Nous décrivons ici-bas cette structure.

a) L'Assemblée triennale d'orientation

Cette assemblée qui se réunit tous les trois ans est formée par les membres du conseil national (au nombre de 21) et des représentants des assemblées provinciales. Elle définit l'orientation, le thème et les résultats attendus. De plus, elle confie au conseil national le mandat d'en faire la mise en œuvre.

b) Le conseil national (CN)

Ce conseil est formé par 21 membres, dont deux sont désignés par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). Les 19 restants sont élus comme suit : les provinces de Colombie-Britannique/Yukon, Alberta/Mackenzie, Saskatchewan, Manitoba, Nouvelle-Écosse, l'Île de Prince-Édouard, Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick anglophone et Nouveau-Brunswick francophone ont un membre chacun ; l'Ontario a quatre représentants et le Québec en a six. Le rôle du conseil national est d'administrer les affaires de l'OCCDP.

c) Le comité exécutif (CE)

Le comité exécutif est formé par huit membres dont trois proviennent du conseil national. Il est chargé d'exécuter les décisions qui émanent de ce dernier.

d) Autres comités

Le comité exécutif et le conseil national peuvent former les comités qu'ils jugent opportuns pour contribuer à la réalisation de leur mandat. Actuellement on retrouve trois comités : des affaires financières, de fonctionnement du CN et des négociations.

e) Le conseil diocésain

L'organisation administrative de Développement et Paix s'appuie sur la régionalisation géographique canadienne. Les régions, au nombre de dix (nommées ci-haut), se composent de conseils diocésains, formés à leur tour par de membres actifs représentant des groupes locaux et/ou des membres individuels. Une région comprend autant de conseils diocésains que l'autorise le conseil national. La fonction du conseil diocésain est de réaliser les objectifs de l'organisation tout en favorisant sa croissance dans le diocèse⁴. Il accepte des nouveaux membres, élit les officiers et les délégués à la rencontre provinciale car chaque conseil diocésain de la région désigne un ou plusieurs représentants qui feront partie de l'Assemblée régionale⁵ qui a lieu habituellement au printemps. En pratique, ce sont les conseils diocésains qui mènent les campagnes de collecte de fonds destinés au financement des projets de développement et ils sont responsables d'organiser les campagnes de sensibilisation de la population canadienne à l'égard des problèmes posés par le sous-développement. Les affaires d'un conseil diocésain sont dirigées par un comité exécutif qui comprend au moins quatre officiers : un président, un vice-président, un trésorier, et un secrétaire. Ils sont élus parmi les membres à la réunion annuelle du conseil.

⁴ Le territoire de chaque Conseil diocésain correspond au territoire d'un diocèse ou d'une juridiction ecclésiastique territoriale reconnue par la Conférence des évêques catholiques du Canada.

⁵ Tout diocèse ayant une population catholique de 100 000 personnes ou moins a droit à trois personnes déléguées ; tout diocèse de plus de 100 000 catholiques a droit à une personne déléguée additionnelle par 100 000 de population additionnelle.

g) Les groupes locaux

Les groupes locaux se constituent sur la base de communautés naturelles comme la paroisse, l'école, le quartier, etc.

d) Les cadres

Un directeur ou directrice général(e) est chargé d'assurer l'implémentation des décisions issues du conseil national. Cette personne relève du conseil national dont elle reçoit ses instructions. Elle voit à l'embauche et à la supervision du personnel et à la répartition du travail. Les chefs d'équipe, responsables de l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine-Caraïbes, complètent les dirigeants permanents du service des programmes de développement. Sous leur direction, on retrouve les chargés de programmes réguliers et spéciaux qui assurent le volet soutien aux projets des pays en développement.

Ce complexe appareillage a, notamment, deux caractéristiques à souligner. La première est qu'il s'appuie sur une large base des bénévoles, essentiellement membres de l'Église. Peu de permanents assurent la coordination et l'animation des deux volets, soit l'éducation et le support financier au développement. La deuxième est que cette complexité assure la représentation des membres dans la prise de décisions, ce qui lui donne une authentique dimension démocratique.

En outre, l'organisation s'est engagée depuis une vingtaine d'années dans un processus d'ouverture et de flexibilisation des modalités de recrutement des membres. En effet, les premiers règlements circonscrivaient l'accès au membership, exigeant notamment l'acceptation de l'évangile de Jésus-Christ tel que proclamé par l'Église catholique. Dans la version des règlements révisée en 1998, le seul critère exigé devient l'acceptation de la mission de l'organisation, soit celle de promouvoir la solidarité internationale, ainsi que la reconnaissance du caractère dépendant de l'organisation vis-à-vis de l'Église catholique.

Figure 1 Structure de Développement et Paix (organigramme)

3. Les acteurs impliqués dans l'Organisation

Les acteurs qui participent de l'OCCDP sont ainsi nombreux, leur implication et leur rôle, variables. Une première grande distinction géographique mais essentiellement socio-économique sépare ceux qui sont impliqués dans l'organisation au Canada et ceux qui le sont dans les pays du Sud. En effet, Développement et Paix a des partenaires, notamment des ONG et des groupes locaux avec lesquels elle se concerte pour soutenir les projets de développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les acteurs qui font partie de l'organisation au Canada sont regroupés territorialement et ils s'intègrent dans les différentes instances de gouvernance que nous avons décrit dans la section précédente. Il s'agit, dans cette section, de présenter les traits caractéristiques de ces acteurs ainsi que le rôle de chacun dans l'organisation.

3.1 Les permanents

L'administration de l'OCCDP est assurée par une dizaine de personnes qui sont appuyées par trois ou quatre assistants qui accomplissent des tâches administratives (secrétaires, adjointe administrative) ainsi que des tâches de soutien aux programmes (technicienne aux programmes, unité de recherche et de documentation). La modestie de la structure permanente de Développement et Paix a été l'une des conditions imposées par les premiers fondateurs de l'organisation qui refusaient des dépenses excessives comme cela était le cas dans d'autres agences de développement. Depuis le début donc, les coûts d'administration ne dépassent pas 10 % du budget :

Nous savions pertinemment que des gens refusaient de donner à des organisations à cause de leurs coûts administratifs. On nous avait dit que certaines organisations gardaient jusqu'à 50 ou 60 % de leurs revenus, qui ne se rendaient donc pas aux pauvres. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas affecter plus de dix pour cent à l'administration. (Entrevue à M^{gr} Plourde, extrait de Jack Panozzo, 1992 : 31)

Respectant ce principe, la moitié des fonds amassés vont aux projets de développement dans le Tiers-monde, 20 % est investi dans le volet éducation et le 20 % restant est réservé pour les situations d'urgence.

Dans le service des programmes de développement, la structure comprend un directeur et deux chefs d'équipe, responsables respectivement de l'équipe Afrique et Amérique latine-Caraïbes et d'un groupe de travail, Asie (figure 2). Chaque équipe de travail peut avoir, à son tour, des sous-projets bilatéraux pour des périodes de temps circonscrites. L'équipe Amérique latine-Caraïbes, a par exemple un programme en Haïti. Celui de l'Afrique possède actuellement deux programmes spéciaux, au Rwanda et au Congo. Cette structure qui siège à Montréal prête avec celle de Toronto son soutien au volet éducation. Ce dernier volet possède aussi un certain nombre d'animateurs permanents qui coordonnent les activités des conseils diocésains.

Les équipes continentales ainsi que le groupe de travail sur l'Asie sont appuyés dans la gestion des projets de développement par trois commissions de projets de développement (CPD) intégrées par cinq membres recrutés pour leur expertise dans le domaine, un Comité secours d'urgence de six membres et un Comité des projets internationaux de trois membres.

3.2 Les partenaires dans les pays du Sud

Contrairement aux autres ONG travaillant dans le domaine de la coopération et du développement, l'OCCDP n'est pas une agence d'exécution directe des programmes et projets qu'elle soutient ; elle ne possède pas de coopérants dans les pays du Sud. Le soutien fourni aux projets de développement se concrétise alors par l'entremise des ONG ou par d'autres types d'organisations de la société civile. Ce sont ces organisations-là que Développement et Paix qualifie de "partenaires". Le lien entre l'OCCDP et ses partenaires s'établi au fil des années et il est, dans la plupart des cas, très solide actuellement. Ces associations sont choisies pour leur appartenance au mouvement social dans leur milieu, et, le lien implique une relation qui va au delà de la simple assistance au développement, comme le signale notre interviewé :

Nos partenaires, ce sont des gens qui nous ont présenté des projets et que nous avons accepté de financer en partie. Et, on ne se situe pas uniquement comme des bailleurs de fonds pour ces gens-là. Il y en a pour qui, le partenariat est moins avancé. Mais, il y en a d'autres avec qui on fait vraiment le même travail de partenariat, dans le sens qu'on fait des échanges parce qu'on fait partie ici, au Canada, de ce que j'appellerais le mouvement social. Ceux qui travaillent ici à changer les conditions de vie pour qu'il y ait plus de justice et plus d'équité sociale, on se situe là-dedans aussi. Alors, on a un échange. Les partenaires là-bas, ce sont des gens qui se situent dans le mouvement social chez eux. Et nous, disons qu'on réfléchit ensemble sur comment travailler à ce qu'il y ait plus d'équité chez eux et chez nous.

Le partenariat entre Développement et Paix et les ONG du Sud, comme l'on peut constater, reflète une relation durable et par conséquent, bien que les projets financés soient nombreux, les partenaires le sont beaucoup moins. Préserver la relation, l'alimenter, la faire grandir, cela exige des ressources dont Développement et Paix ne dispose pas en abondance. Sept partenaires des pays du Sud sont privilégiés actuellement. Chaque diocèse canadien a choisi un des sept partenaires pour travailler avec lui dans le volet éducation et ce sur trois ans.

3.3 Les membres

Les membres de Développement et Paix sont recrutés, pour la plupart, parmi les fidèles de l'Église catholique. Ils sont à la base de ce mouvement de solidarité internationale et dirigent les activités d'éducation et de collecte de fonds de l'organisme. Dans la pratique, cette implication se concrétise au niveau local à travers les conseils diocésains.

Les membres de chaque conseil diocésain, appuyés par un animateur permanent, sont les exécutants des directives émanant du conseil national dans leur territoire. Ils organisent les campagnes de sensibilisation et la collecte des fonds lors du Carême de partage. Dans le cadre de ces deux principaux événements, des tâches préparatoires et des activités complémentaires sont aussi assurées par les membres du

conseil diocésain. Nous reviendrons sur cet aspect au moment de décrire le fonctionnement du volet éducation.

En outre, les membres du conseil diocésain assurent la représentation de l'organisation dans les structures locales de concertation. Ils siègent dans les coalitions ou les tables de concertation car, dans l'optique de l'organisation, c'est la base qui doit participer et s'impliquer comme nous l'explique un animateur :

Alors, à ce niveau-là, ce n'est pas le permanent qui va siéger là. C'est des membres du conseil diocésain qui font les liens avec eux, et c'est important ça. Les animateurs assument déjà des choses comme ça. Mais quand c'est l'animateur qui assume tout ça il y a un danger : que l'animateur soit très engagé mais que la base ne soit pas sensibilisée à ce niveau-là. Mais, je pense que le conseil diocésain ici, à Hull, est très bien branché sur le mouvement populaire et ce sont les membres du conseil qui assument les représentations.

La participation dans un conseil diocésain représente, pour les membres, un bon nombre d'heures mensuelles de travail consacrées à l'Organisation. En effet, hormis les responsabilités mentionnées, le conseil se réunit habituellement une fois par mois. Les membres qui font partie de l'exécutif tiennent des rencontres plus fréquentes encore. On doit ajouter à cela certaines recherches, des contacts avec la presse, etc. qui demandent aussi la participation des membres. Certains membres du conseil diocésain siègent, par ailleurs, dans les équipes paroissiales. Dans le cas du conseil diocésain de Hull-Gatineau, les membres ont décidé de créer un conseil exécutif :

[...] Nous trouvions que c'était lourd faire dix réunions dans l'année. C'est beaucoup de temps dépensé. C'est difficile à organiser ces réunions là. Nous avons un exécutif de quatre personnes : le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Eux, se rencontrent plus souvent et nous les membres, au lieu d'avoir dix réunions du conseil diocésain, nous en avons peut-être sept ou huit. À deux ou trois reprises, c'est l'exécutif qui se rencontre, qui prépare les réunions qui viennent par la suite. Alors, ça fait des réunions moins lourdes. Les décisions administratives mineures sont prises au niveau de l'exécutif et le conseil diocésain se prononce plutôt sur les grands problèmes de fond, comme par exemple le choix de l'orientation de la campagne pour les trois prochaines années.

Pour la plupart des membres interviewés, l'engagement avec l'organisation tient de longue date. L'ancienneté des membres du conseil diocésain de Hull-Gatineau, avec lesquels nous avons eu l'occasion de pousser plus loin notre enquête, peut atteindre une vingtaine d'années. Il s'agit d'un cheminement personnel en quête probablement de certaines réponses ou de liens qui commence dans la jeunesse et se poursuit en dépit des événements propres de la vie de chaque individu :

Mon implication dans Développement et Paix remonte à pratiquement dix-huit ans ou dix-neuf ans, alors que j'étais plus jeune. Je travaillais dans une région éloignée du Québec, en Abitibi, et là-bas il y avait une équipe de Développement et Paix. J'ai été invité à y participer, j'y suis allé et j'ai trouvé ça très, très intéressant. La philosophie, d'ailleurs, de Développement et Paix est de faire un lien entre la foi et le développement et je trouve que cette organisation réussit très, très bien à faire ce lien. Le développement, je dirais que c'est comme dans l'évangile, on retrouve beaucoup d'éléments pour que le développement soit une force, un aspect important de la foi chrétienne. C'est le lien que je trouve que l'organisation fait bien. Elle a cette analyse du message évangélique, puis elle l'applique bien au niveau concret, au niveau de la justice entre les différents peuples alors c'est ce qui m'intéresse dans l'organisation. En bref, ça remonte à très longtemps, mon implication.

Notons, par ailleurs, que quelques membres ont eu des expériences de travail dans les pays du Tiers-monde comme coopérants pour d'autres organisations de coopération internationale.

Figure 2 **La structure du Service des programmes de
développement : vue d'ensemble**

3.4 Autres acteurs

Développement et Paix entretient, au niveau local, des rapports avec des organismes appartenant au mouvement social canadien, d'une part et avec des organismes œuvrant dans le domaine de la coopération internationale, d'autre part.

Concernant le premier type de lien, l'alliance avec le mouvement communautaire se canalise, au niveau local, à travers les conseils diocésains. Cette alliance se traduit par des actions menées conjointement et touchant des sujets sur lesquels l'intérêt est partagé. Ainsi, dans le mois de mai 1999, une mobilisation conjointe s'est réalisée à Ottawa, face au Parlement, pour renforcer la demande d'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Le conseil diocésain de Développement et Paix dans l'Outaouais fait partie, par exemple, de la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire. Un représentant siège également à la Coalition populaire de l'Outaouais, regroupement beaucoup plus large de groupes de femmes, de syndicats, de milieux populaires, d'étudiants et du mouvement écologique.

En outre, les liens que Développement et Paix entretient avec des organisations pairs sont plus sélectifs. Il faut d'abord, pour travailler conjointement, qu'il y ait une convergence des philosophies :

Ce n'est pas toutes les ONG qui ont une analyse sociale et qui travaillent dans une perspective qui est la nôtre... On a plus de difficulté quand il y en a qui travaillent dans une perspective de condescendance ou d'aide, sans avoir une analyse du milieu ou qui font juste dire : " Ah! Ces pauvres gens-là font pitié! Alors, il faut les aider! ". Disons que fondamentalement nos approches sont différentes. Alors, on part de plus loin pour créer des alliances avec ces gens-là. Mais, en général, je ne me souviens pas dans les dernières années qu'on ait rejeté personne ou qu'on ait été rejeté par quelqu'un. Au contraire, on a toujours essayé de cultiver des liens avec ces ONG. Mais il y en a avec qui ces liens sont plus intenses, et d'autres avec qui ils sont plus superficiels.

Mais, la condition de partenariat est difficilement atteinte car, comme il ressort de nos entrevues, une relation de concurrence s'installe étant donné le partage de la même source de fonds. Développement et Paix détient, toutefois, la particularité de posséder le volet éducation, condition qui le démarque du reste des agences de coopération :

Pour être honnête, je dirais que l'idéal serait de les considérer comme des partenaires, eux aussi, mais parfois, on a plus une relation de concurrent avec eux... Nous, on a notre propre source de financement. C'est sûr que devant l'ACDI, là, on est plusieurs à aller à l'ACDI. Les dernières années... Je ne dis pas ça pour nous frapper les bretelles mais la dernière évaluation qu'on a reçu de l'ACDI était très positive. Alors, l'ACDI nous a remis beaucoup d'argent comparativement aux autres organismes, aux autres ONG. Alors, évidemment, cela crée de la jalousie.

À titre d'exemple, mentionnons que dans le cadre du plan de reconstruction en Amérique centrale, suite à l'ouragan Mitch, Développement et Paix a travaillé en partenariat avec la Fondation du Cardinal Léger, Inter Pares, CÉCI (Centre canadien d'étude et de coopération internationale), Jeunesse au Monde, SUCO (Solidarité-Union-Coopération) et la YMCA (Young Men Christian Association). D'ailleurs, SUCO et OXFAM-Canada (Oxford Committee for Famine Relief) sont reconnues comme étant des ONG avec lesquelles Développement et Paix partage une vision convergente.

4. La dimension organisationnelle

4.1 Vocation et objectifs

La mission de Développement et Paix est de combattre les causes de la pauvreté et de l'injustice qui sont à l'origine du sous-développement. Le moyen privilégié pour s'y attaquer est de construire une solidarité Nord-Sud. Cet idée d'« une solidarité » revient constamment dans le discours des dirigeants qui en font le moyen pour atteindre le but. La solidarité se manifeste à travers l'appui économique que les membres de l'Église catholique prêtent aux projets du Sud, grâce à leurs dons :

La mission de Développement et Paix est fondamentalement de construire une solidarité entre les gens d'ici et les peuples du Sud. Pour y arriver il y a deux moyens que Développement et Paix favorise. Un, c'est l'appui financier à des programmes de développement que les gens du Sud nous présentent. Ce n'est pas nous qui allons faire les projets-là. Ce sont les gens du Sud qui nous présentent des projets et quand on peut, on les finance, en partie. Deuxièmement, c'est par les campagnes d'éducation où on tente de sensibiliser la population canadienne sur des problématiques qui touchent les causes du sous-développement dans les pays du Sud. Alors, ces deux aspects-là sont les deux moyens pour atteindre l'objectif.

L'OCCDP se définit comme un mouvement démocratique de solidarité internationale qui poursuit un double mandat : sensibiliser les Canadiens et Canadiennes aux questions Nord-Sud et appuyer les efforts de prise en charge des populations du Tiers-monde.

L'Organisation apporte un soutien financier notamment aux projets de développement communautaire, de défense des droits humains et de secours d'urgence dans 70 pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle achemine aussi les contributions des membres canadiens lors de situations d'urgence, qu'elles soient naturelles (tremblements de terre, inondation) ou provoquées (guerre civile).

La problématique du développement n'a pas toujours été saisie dans toute sa complexité par l'organisation. En effet, l'interprétation du phénomène du développement a évolué au sein de l'organisation. Si à l'origine, l'organisation avait une vision plutôt paternaliste et charitable du rapport Nord-Sud, cette vision se transforme progressivement sous l'influence des rapports entretenus avec les partenaires du Sud ainsi que par un exercice de réflexion constant :

Notre vision a évolué. Alors, sur la question du développement, je pense qu'au début on avait une vision... Et c'était normal. Je pense que toute la société occidentale avait une vue un peu paternaliste du développement. Nous, on s'était développé et eux, ne s'étaient pas développés. Alors nous, on devait leur aider à se développer comme nous, à faire de ces pays-là, de petits pays occidentaux. Je caricature un peu mais...

Actuellement, comme signalent les membres de l'organisation, dans l'explication sur les conditions qui déterminent le sous-développement l'on tient compte des "structures, des institutions et des mentalités". La programmation 1997-2000 (p. 1) vise, d'ailleurs, à ce que "structures injustes et mentalités individualistes soient combattues et que soient promus des mécanismes de participation démocratique". Certains événements ont été marquants eu égard de ce changement. Dans cette optique, le vingtième anniversaire de l'organisation célébré en 1987, a été l'occasion de réexaminer l'action et de la renouveler. En outre, l'organisation a commandé une étude indépendante de ses programmes et de son matériel éducatif (Boyd, 1992 : 39). Un séminaire pan-canadien, tenu à Montréal la même année, semble également avoir été un jalon important dans la redéfinition de la philosophie de développement et de l'implication de Développement et Paix dans le Tiers-monde. Il y a eu, en effet, un passage, une redéfinition du partenariat qui devait, désormais, être basé sur la solidarité et non pas sur la charité.

La préoccupation de trouver des formules plus adéquates aussi bien au niveau de la conceptualisation du processus de développement que de l'intervention et des pratiques sociales est constante au sein de Développement et Paix, comme l'on peut constater lors de la lecture de son *Plan d'action intégré 1997-2000* (p.5). La formation continue tant sur les modèles de développement, les rencontres avec les partenaires, que les révisions de programmes par pays ou région sont considérés comme des moyens qui permettent la planification et l'établissement d'un cadre de réflexion et de systématisation des contenus des programmes et des projets.

Le souci constant pour trouver des formules mieux adaptées à la nouvelle vision du processus de développement et, par conséquent, de la manière d'intervenir dans les pays du Sud, se reflète dans la planification. Celle-ci est élaborée sur une période de trois ans (plan triennal) où l'on fixe les grandes lignes d'intervention. Chaque ligne d'intervention a, à son tour, des objectifs généraux et spécifiques ainsi qu'une référence aux moyens pour les atteindre.

Le plan triennal 1997-2000, élaboré par le Comité de solidarité de l'OCCDP, s'inscrit ainsi dans la continuation et l'approfondissement du plan précédent, celui de

1994-1997. L'orientation stratégique “ d'appui aux processus de démocratisation ” est estimée toujours pertinente dans le cadre du nouveau plan. Le but visé par Développement et Paix dans ce plan s'énonce comme suit : “ contrer l'exclusion sociale, économique, politique et culturelle des populations les plus pauvres, en renforçant les processus démocratiques de développement fondés sur la participation, l'équité et la justice sociale ” (Plan d'action intégré 1997-2000, p.2). Les quatre lignes d'intervention ont été définies dans ce même Plan comme suit :

- L'appui aux groupes du Sud
- L'éducation au Canada
- La promotion des alliances Nord-Sud
- Le renforcement organisationnel

Le but général établi pour le plan triennal en vigueur impose une cohérence interne (mais de contraintes en même temps) aux objectifs généraux de chacune de lignes d'intervention. Sans trop nous attarder sur ce thème que nous reprendrons dans les points suivants, signalons par exemple, que les initiatives à appuyer dans le Sud seront celles qui visent le renforcement du pouvoir des acteurs sociaux. On s'attend à que ces initiatives puissent améliorer les conditions démocratiques, valoriser la participation de la femme, faciliter la mise en réseaux des organisations populaires et favoriser l'émergence d'initiatives économiques qui améliorent l'accès, le contrôle et la gestion des ressources par les populations cibles.

La promotion des alliances stratégiques (au Nord et entre le Nord et le Sud) mérite que l'on s'attarde davantage. Bien que cette ligne d'intervention ait toujours fait partie des objectifs de Développement et Paix, on remarque une préoccupation particulière à cet égard dans le Plan d'action en vigueur. L'organisation participe en effet, tel que mentionné plus haut, à nombreuses alliances et réseaux. Mais, cette participation est, selon le document en question, “ souvent personnalisée, diffuse, dispersée ” de sorte que les objectifs ne sont pas toujours “ cohérents ” et les résultats ne sont pas toujours “ identifiables ”. Dans un contexte de globalisation et face à une demande d'implication croissante de la part des partenaires du Sud, de la nécessité de favoriser la convergence des initiatives de la base et de réfléchir à l'échelle “ macro ”,

Développement et Paix se sent de plus en plus interpellée. Pour contribuer à l'émergence et à la consolidation d'un réseau d'alliances stratégiques, l'organisation s'est proposée de travailler sur deux plans :

- La consolidation de son appartenance à un ensemble ciblé de réseaux et coalitions de coopération et de solidarité internationale afin de maximiser l'impact.
- Le renforcement des liens entre les acteurs des mouvements sociaux du Canada et du Sud, engagés dans les défis et les enjeux prioritaires identifiés dans le cadre de ce programme triennal.

Signalons, enfin, que les statuts et règlements de l'OCCDP se chargent de rappeler que les objectifs poursuivis par l'organisation excluent le but lucratif, et qu'“ advenant la dissolution ou cessation des opérations de l'organisation, une fois les justes dettes payées, le surplus sera distribué à des organismes charitables au Canada ayant des objectifs similaires à ceux de l'organisation ”.

4.2 L'organisation du travail

Le double mandat de Développement et Paix a conduit à une division du travail au sein de l'organisation. Ainsi, l'appui financier à des programmes de développement est géré par le Bureau national à Montréal. C'est là que l'on retrouve les agents de programmes de développement, les coordonnateurs et les directeurs. Au niveau de l'éducation, bien que le travail soit décentralisé, une partie de la gestion comme tout ce qui concerne les dons demeure à Montréal, tandis que le secteur anglophone de l'éducation, est géré par le Bureau national de Toronto, beaucoup plus modeste que celui de Montréal. Il y a ensuite des bureaux régionaux à partir desquels s'organisent les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public. Présentons, tout d'abord, le volet éducation.

4.2.1 Volet éducation au développement

4.2.1.1. Vocation et objectifs

L'implication de l'organisation dans l'éducation du public canadien part du principe que le soutien financier aux groupes du Sud ne peut produire à lui seul les changements qui s'imposent. L'information et l'éducation des gens des pays du Nord aux réalités des pays les plus pauvres doivent nécessairement accompagner le soutien économique. Dans un monde globalisé, cette idée s'impose avec plus de force encore, car la grande majorité des décisions économiques sont prises dans les pays du Nord ou par des groupes économiques dont les sièges centraux sont localisés dans ces derniers pays. Le " vrai développement ", soutient la philosophie de l'organisation, " se produira seulement si on change les structures, les institutions et les mentalités qui maintiennent le mal-développement, l'exploitation et l'oppression ".

Le volet éducation comprend deux activités principales traduisant les deux motivations centrales de l'organisation, soit la sensibilisation de la population canadienne à l'égard des problèmes de pauvreté et d'injustice sociale vécus dans les pays du Sud et la collecte des fonds qui permet le financement des projets dans ces pays.

4.2.1.2 Fonctionnement, activités et campagnes

En termes pratiques, les activités sont regroupées dans deux grandes campagnes qui s'organisent à l'automne et au printemps (temps du Carême). À l'automne, il s'agit d'une campagne de sensibilisation ou d'éducation au public. Elle est organisée autour d'un thème général choisi pour une période triennale et centrée sur une problématique particulière qui change annuellement. À l'automne 1999, par exemple, les diocèses ont travaillé à sensibiliser les gens autour de la question de l'effacement de la dette des pays les plus pauvres dans le cadre du thème général de " L'économie et la solidarité ". En 1997-1998, les campagnes étaient centrées sur les entreprises NIKE et Levi Strauss. Dans ce cas-là, l'objectif était de sensibiliser le public canadien sur certains abus commis par ces deux multinationales qui, tout en ayant un code de travail, ne le respectaient pas.

Dans le cadre de la campagne automnale, on invite le public à poser un geste de solidarité. En 1997-1998, il s'agissait d'une carte que chaque personne envoyait à l'une de deux entreprises manifestant, en tant que consommateur, son désaccord envers les infractions commises au niveau de la réglementation du travail et demandant que l'entreprise autorise une surveillance indépendante du Code de conduite. Dans le cas de la dernière campagne (1999), on invitait les gens à signer une pétition pour demander l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Comment sont décidés les thèmes des campagnes ? Le choix est précédé d'un débat à plusieurs niveaux. Il peut y avoir des suggestions faites au niveau international, comme cela a été le cas lors de la dernière campagne. Ces suggestions sont confirmées ou refusées par les bases, c'est-à-dire par les conseils diocésains. Pour évaluer la pertinence d'un thème, un certain nombre de dimensions sont analysées. On tiendra compte par exemple du pouvoir de mobilisation de ce thème dans le milieu, de ses avantages et désavantages, du type de public qu'il mobiliserait, du type de changement que le thème serait capable d'apporter, de la capacité d'établir des liens avec d'autres groupes inquiets par le changement social au Canada, etc.

Le réseau du Comité international de développement et de solidarité (CIDSE) a eu une grande influence dans la sélection du thème de la dernière campagne de sensibilisation (1997-2000). Ce comité est constitué par des organisations catholiques.

Un regard attentif sur les campagnes d'éducation qui se sont succédées de 1968 à 2000 montre l'évolution, dans la conception de l'organisme, de la manière de soutenir les pays du Tiers-monde (tableau 1). D'une conception d'aide charitable et paternaliste dans les premiers moments, on chemine vers une conception de développement qui suppose la prise en main des populations ciblées. Cette vision se complète, au cours des dernières années, avec celle de la construction d'un vrai partenariat entre le mouvement social du Nord et celui du Sud comme le souligne notre interviewé :

D'ailleurs, dans nos affiches de campagnes, il y a une évolution des mots d'ordre... Par exemple, dans l'une des premières campagnes, on disait : " Donnez-leur vous-même à manger! ". Et, les derniers affiches vont plus dans le sens d'une justice à établir et à créer et des appuis de solidarité. La campagne actuelle, par exemple, c'est : " Même problème, une solution, la Solidarité! ". Alors, on ne se met pas dans une position comme : " Nous, il faut les aider à... " ou " Donnez-leur vous-même à manger ". C'est qu'on a les mêmes problèmes et qu'il faut se mettre ensemble pour changer la situation. Alors, c'est là qu'est né le concept d'un partenariat, où nous, à cause d'un contexte mondial, on est mieux placé pour appuyer financièrement leurs projets. Mais c'est eux qui sont les maîtres d'œuvre du travail chez eux.

La visite des évêques brésiliens au Canada dans les années 1980 est reconnue comme un jalon important dans l'évolution de la pensée de l'organisation sur le rôle de l'éducation au public :

La Conférence des évêques du Brésil a envoyé une délégation au Canada. Et, quand les évêques brésiliens ont rencontré les évêques canadiens, ils ont dit : " On veut vous remercier pour l'appui financier que vous envoyez chez-nous. Mais, tout en vous remerciant, on veut vous dire qu'il y a un petit problème. Vous nous donnez d'une main mais le système économique fait en sorte que ce que vous nous donnez d'une main, vous l'enlevez de l'autre. Alors, on trouve que ce serait important que vous mettiez plus d'emphase sur l'aspect éducation chez vous, que les gens soient plus informés du système économique et de la politique internationale. " Et, ils nous suggéraient, à cette époque-là, de prendre la moitié de nos fonds pour appuyer financièrement les projets dans le Tiers-monde et la moitié de nos fonds pour l'éducation.

Tableau 1. Les campagnes d'éducation 1968-2000

1968	La faim dans le monde : “ Donnez-leur vous même à manger ”
1969	La faim dans le monde : “ Ils veulent changer ”
1970	Éducation : L'éducation, une deuxième faim
1971	Développement : Un espoir... le développement
1972	Développement : Se développer = se libérer
1973	Solidarité : “ Faut pas lâcher, on s'en sortira pas tout seuls ”
1974	Solidarité : Solidaires dans la lutte pour la justice ?
1975	Solidarité : Le Tiers-monde et nous : la solidarité gagne du terrain
1976	Répartition des richesses : “ La terre est à tout le monde ”
1977	Répartition des richesses : “ La terre est à tout le monde...mais ”
1978	Afrique du Sud : Agissons
1979-1980	Grands-mères d'Argentine
1981	Justice : Guatemala/Philippines
1982	Philippines/Amérique centrale
1983	Philippines: Libération des prisonniers politiques
1984	Militarisation : Obstacle au développement
1985-1987	L'industrie agro-alimentaire : “ Qui nourrit qui ? ”
1988	Afrique du Sud : assiégée
1989	Afrique du Sud : Prendre parti
1990-1993	Rebâtir les Amériques
1994-1996	Les personnes d'abord
1997-2000	Mêmes problèmes, une solution, la solidarité

La campagne de sensibilisation est accompagnée d'activités préparatrices en vue de la formation des bénévoles ainsi que des activités complémentaires. Dans le premier cas, les membres participent à un camp de formation :

Pour la campagne d'automne, par exemple, il y a toujours un camp de formation au mois de septembre qui dure deux jours. Il y a toujours une cinquantaine de personnes qui y participent. Les bénévoles peuvent participer. Nous y passons deux jours à étudier le thème, à étudier les implications, regarder des vidéos, faire des jeux d'animation pour essayer de bien comprendre quelle est la campagne d'éducation que nous allons faire durant l'automne. Par la suite, nous nous divisons le travail.

Dans le deuxième cas, on prévoit des conférences portant sur le thème choisi ainsi que du lobbying auprès des organisations faisant partie du mouvement social local comme l'explique ce membre :

Certaines personnes vont cibler les syndicats, par exemple. D'autres vont cibler le secteur de la santé, d'autres vont cibler les écoles parce qu'elles peuvent aller dans les écoles et faire signer les pétitions. On divise alors, le territoire comme ça, et selon les contacts que nous avons, nous faisons signer la pétition à l'automne.

Lors de la campagne du Carême qui s'étend de janvier à juin, les gens sont invités à faire une contribution financière à l'organisation qui sera acheminée vers les pays en voie de développement par l'entremise des ONG partenaires. La collecte de fonds se réalise également par le biais d'autres activités comme les bazars, la vente de pain, l'organisation de soirées musicales ou l'adhésion au " Partagens ", programme de dons mensuels. Au mois de mars 1998, on dénombrait un millier de donateurs qui contribuaient en raison d'une moyenne de 20 dollars mensuelles.

4.2.2 Volet soutien financier au développement

4.2.2.1 Vocation et objectifs

L'objectif général du programme de développement que l'OCCDP s'est fixé pour la période 1997-2000 est d'appuyer des initiatives menées par des groupes du Sud qui “ renforcent le pouvoir des acteurs sociaux cherchant à sortir de l'exclusion et à contrôler davantage leur destin ”. Il vise l'obtention de cinq grands effets :

1. L'amélioration des conditions démocratiques en termes de participation de la société civile, de processus électoraux et de droits humains ;
2. L'augmentation de l'influence chez les organisations populaires ;
3. L'équité dans les relations de genre ;
4. L'augmentation de l'accès et du contrôle des processus et des ressources économiques par les populations cibles ;
5. Des relations avec l'environnement plus harmonieuses et plus viables.

4.2.2.2 Fonctionnement, sélection et évaluation des projets

Quant au fonctionnement, Développement et Paix n'est pas une agence d'exécution directe des programmes et projets qu'elle retient. Cette tâche est la responsabilité des partenaires du Sud.

Développement et Paix s'oriente, pour fixer ses objectifs au niveau de chaque région, par des analyses de conjoncture que font des groupes de consultants que l'organisation engage. Ces analyses de conjoncture aident aussi à sélectionner les partenaires. Le temps contribue aussi à une certaine “ filtration ” des partenaires car certains disparaissent tandis que d'autres surgissent. Enfin, les missions sur le terrain permettent le contact personnel avec les potentiels partenaires.

L'évaluation des projets soit en vue d'un premier financement, soit en vue de mesurer l'impact d'un projet financé peut suivre des approches différentes. L'organisation peut faire appel à une personne, un contact (comme dans le cas du

Paraguay ou de l'Équateur) ou utiliser les services d'une ONG ou d'un genre de comité d'évaluateurs. Ces dernières formules sont de loin les plus répandues. Il s'agit toujours d'une ONG dans la région d'intervention qui comprend bien à la fois la réalité locale et l'orientation de l'organisation. En outre, l'évaluation que Développement et Paix effectue des projets n'est jamais pour cesser le support à l'initiative en question, tel qu'a souligné un chargé de projets interviewé. En effet, suite à une opinion, à une évaluation, ou à une mission, on peut identifier un problème spécifique dans la gestion financière ou autre domaine du projet. À ce moment-là on met au profit de ce groupe, soit un consultant, soit une ONG pour l'accompagner et l'aider à résoudre son problème. Rarement, on fait appel à des évaluations externes. Ces dernières sont requises uniquement, - selon les explications fournies par nos interlocuteurs- au moment où on se pose beaucoup de questions en termes de gestion ou d'impact sur un programme. Ce mode d'évaluation est utilisé moins souvent parce qu'il est plus coûteux d'une part, et ensuite parce que les risques de trouver des problèmes importants dans les projets sont réduits au maximum avec la sélection des partenaires.

L'approche sur laquelle s'appuie l'intervention de Développement et Paix pour le financement des projets dans les pays du Sud, a été influencé par l'évolution générale de la conception du processus de développement. Si avant, l'organisation finançait des projets modestes un peu partout dans le monde, aujourd'hui la méthode de sélection des projets et des pays à soutenir se fait exclusivement sur la base des lignes prioritaires qui s'établissent en faisant des analyses de conjoncture. Ce critère ne s'applique pas, pour des raisons évidentes, dans le cas des projets s'inscrivant dans les secours d'urgence. L'un de nos interviewés explique ce changement :

Avec le temps, le concept de développement et le concept de partenariat ont évolué et notre façon d'intervenir dans ces pays-là a aussi évolué. Avant, Développement et Paix, encore un peu de caricature... saupoudrait un petit peu d'argent ici et là. C'était des petits programmes de 2 000, 3 000 ou 4 000 dollars. Au maximum, 10 000 dollars. Quand un groupe du Tiers-monde demandait du financement pour un projet, s'il répondait à certains critères, on lui disait oui, peu importait le pays. Il y avait quand même des pays où on avait plus de présence que d'autres...

À partir de 1987, l'organisation remet en cause sa façon d'intervenir dans les pays du Sud. Elle cherchera désormais à établir des partenariats plus stables et à plus long terme dans certains pays. Le financement se concentrera donc dans ces pays. Ce sont les mêmes groupes du Sud qui ont été à l'origine de ce changement. L'Amérique latine semble avoir été gagnante dans ce virage car c'est là où Développement et Paix a pu établir des liens avec des tables de concertation, des réseaux et des coalitions :

On a concentré notre soutien au Brésil, au Paraguay, au Pérou, en Équateur et en Colombie, en Amérique du Sud. On a moins d'intervenants mais ce sont des partenaires plus importants. Notre apport est plus important et il y a une relation intime plus grande aussi parce que c'est l'Amérique latine qui est la plus avancée avec nous. Nos partenaires dans ces pays-là, le Pérou et le Brésil particulièrement, ont des Tables de concertation et l'on discute avec eux de la conjoncture politique, de l'économique et de la sociale, ce qu'on ne faisait pas avant. On essayait extérieurement d'avoir une lecture de conjoncture mais les gens qui étaient au bout, c'était plus des bénéficiaires que des partenaires. Maintenant, on essaie de travailler ensemble. Ce sont eux qui interviennent dans le milieu alors ils sont mieux positionnés pour nous faire connaître les besoins.... pas seulement les besoins mais où est-ce que la ligne de libération s'en va et où on peut intervenir avec eux. Alors, ça c'est assez différent comme vision.

Le changement, comme le souligne notre interlocuteur n'est pas d'ordre quantitatif uniquement. Il y a forcément une transformation plus profonde : les groupes du Sud deviennent “ partenaires ” et non simplement des “ bénéficiaires ” de programmes de développement. Ce partenariat implique une proactivité conjointe dans la recherche des conditions de vie plus justes, tant au Sud qu'au Nord. Cette perspective qui a émergé à la fin des années 1980 a été approfondie au cours de la décennie 1990 et elle devient l'une des quatre grandes lignes d'intervention dans le Plan d'action intégré 1997-2000.

4.2.2.3 Les liens entre les volets éducation au développement et soutien au développement

Développement et Paix vise, dans son volet éducation, promouvoir auprès du public canadien, l'éducation à la solidarité. Pour cela, il est important que les membres de l'organisation connaissent eux mêmes la réalité des pays en développement et les programmes que l'organisation soutient. Ainsi, les personnes qui participent à des voyages organisés dans le cadre de ce volet sont supposées être mieux outillées pour faire un travail d'éducation au retour au pays. Cette expérience ne modifie pourtant pas les programmes de soutien au développement.

4.2.2.4 Programme Amérique latine et les Antilles

4.2.2.4.1 Les axes d'intervention et les projets appuyés

L'intervention de Développement et Paix en Amérique latine et dans les Antilles se concentre sur au moins une quinzaine de pays mais sont le Brésil et le Pérou ceux qui ont bénéficié d'une part plus importante du programme de développement au cours des trois dernières années (35,7 % pour la période 1996-1997 et 38 % dans la période 1997-1998). Dans la période 1998-1999, les pays de l'Amérique centrale ont accaparé près de 60 % du budget consacré à l'Amérique latine et cela en raison de la destruction provoquée par le passage de l'ouragan Mitch. Les axes d'intervention sont les suivants :

a) Promotion de la démocratie

L'intervention dans cet axe se traduit par des activités visant à renforcer le respect et l'expression des droits, et la participation politique des populations les plus pauvres et les plus opprimées. La défense des droits collectifs, l'éducation à la démocratie, ainsi que des initiatives de promotion de la paix constituent le type d'activités appuyées par l'organisation. Parmi les projets appuyés mentionnons le réseau mexicain *Todos los derechos para todos* (Tous les droits pour tous) qui coordonne l'action d'une quarantaine d'organismes de défense et de promotion des droits humains dans l'ensemble du pays. En 1996, grâce au réseau, le gouvernement mexicain a relâché les autochtones injustement accusés de faire partie de la guérilla du mouvement zapatiste. Dans le même créneau d'organismes, Développement et Paix soutient *Decidamos*, association

d'ONG locales au Paraguay et *Alas yvy Avarenda* de Bolivie. D'autres exemples sont cités dans le tableau 2.

b) Appui aux organisations populaires

Les initiatives financées dans le cadre de cet axe visent à améliorer les mécanismes de participation qui permettent aux individus de jouer un rôle plus actif dans leur milieu et d'augmenter leur pouvoir de décision. Un centre d'éducation populaire au service du mouvement social guatémaltèque (Ceibas), un mouvement d'adolescents et d'enfants travailleurs au Pérou (MANTHOC), et un programme de formation en communication de la CLOC (Coordination latino-américaine d'organisations paysannes) sont financés par Développement et Paix dans cette filière de projets.

c) Participation des femmes

L'intégration de la femme au développement constitue l'un des mandats de l'ACDI. Développement et Paix privilégie, dans cet axe, les projets qui encouragent la pleine participation de la femme en tant que partenaires égales au développement de leur société. Parmi les projets appuyés, on retrouve le Programme de promotion des femmes au Salvador, qui vise les femmes paysannes déplacées par la guerre et *la Casa de la Mujer de Bogotá* en Colombie qui œuvre auprès de femmes démunies ou en crise.

d) Développement d'alternatives économiques

Dans ce créneau, Développement et Paix appui le développement d'activités de production, le renforcement des capacités d'autogestion, la promotion des femmes, la santé, l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Mentionnons, à titre d'exemple, le programme de développement durable " Bill Smith " au Nicaragua. Neuf coopératives de production de lait et de viande comprenant 115 familles ont été soutenues financièrement par un programme de crédits. Dans le même cadre, une soixante de groupes de paysans haïtiens ont été encouragés à développer et à diversifier l'agriculture et ses méthodes.

e) Gestion populaire de l'environnement

À fin d'aider les pays et les groupes sociaux à protéger et à gérer leur environnement dans une perspective de développement durable Développement et Paix finance des initiatives d'éducation de la population, de protection de l'environnement ou de soutien aux luttes pour le droit à la terre. Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) au Brésil est un important partenaire de Développement et Paix. L'organisation appuie ce mouvement dans ses diverses réclamations et projets auprès des paysans pour qu'ils puissent bénéficier d'une réforme agraire.

Tableau 2. Les axes d'intervention et les projets appuyés par Développement et Paix en Équateur et au Pérou

Pays et axe d'intervention	Type de projet appuyé
Équateur a) Appui à des organisations paysannes b) Défense des droits humains	- Formation de dirigeants indigènes - Renforcement de l'organisation et production chez les jeunes - Production d'engrais organique - Appui à l'organisation pour défense des droits humains
Pérou a) Promotion de la société civile b) Promotion des femmes c) Maîtrise de l'environnement d) Promotion du développement	- Centre d'éducation et de communication populaire - Promotion des droits des travailleurs (Centre de formation de ADEC/ATC) - Défense et éducation à la défense des droits humains - Démocratisation de la communication (CNR et appui à une organisation nationale de groupes de communicateurs populaires) - Radios communautaires - ... - Fédération des centrales de cuisines populaires autogérées de Lima et El Callao - Centre de culture populaire (Labor) - Centre de promotion de femmes (Filomena) - Promotion des communautés paysannes (Formation de dirigeants ruraux, formation de jeunes paysans au développement rural, jardins communautaires, ...) - Santé préventive (Centre de recherche et développement de programmes de santé, réhabilitation d'enfants exceptionnels, Centre d'attention primaire en santé). Appui à : DESCO, l'École pour le développement, Instituto Bartolomé de las Casas (École pour leaders), INPET (Institut de promotion du développement solidaire)

Source : Élaboration personnelle à partir des renseignements obtenus auprès de Développement et Paix publiés en février 1998.

4.2.2.2 Programme Afrique

Dans ce continent, l'OCCDP finance trois grands programmes :

a) Le programme d'« Éducation au développement » offre aux communautés une méthode pour identifier leurs problèmes, définir leurs priorités et mettre en œuvre les moyens d'action pour y remédier. Huit pays d'Afrique sont appuyés dans le cadre de ce programme.

b) Le programme « Justice économique » soutient des initiatives économiques viables pour combattre la pauvreté suite aux conséquences des programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les grandes institutions financières internationales.

c) Les programmes géographiques appuyés dans une dizaine des pays africains visent l'amélioration des conditions de vie suite à des conflits ethniques, politiques ou autres.

5. Les politiques qui définissent les engagements financiers

5.1 Les sources de revenus

Deux pourvoyeurs majeures fournissent à Développement et Paix les ressources économiques nécessaires pour soutenir les projets de développement dans le Sud. Il s'agit d'une source gouvernementale, l'ACDI (Agence canadienne de développement international) et des revenus du public⁶ (tableau 4). Ces derniers proviennent de la collectivité catholique, de ses propres membres et du grand public qui est aussi invité à contribuer au soutien des partenaires de l'organisation dans le Tiers-monde en faisant des dons. Cette dernière contribution se fait plus intensive lors des situations d'urgence comme dans le cas de la collecte de fonds pour les pays de l'Amérique centrale dévastés par l'ouragan Mitch. Signalons en passant que cette campagne a réussi à ramasser plus de dix millions de dollars canadiens qui ont été engagés dans la très

⁶L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'agence du gouvernement fédéral qui administre environ 78 % de l'aide canadienne. Elle a été créée en 1968 et elle rend compte de ses activités au Parlement canadien par l'entremise du ministre de la Coopération internationale. Les 20 % de l'aide financière restants sont administrés par le ministère des Finances et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

grande majorité dans des projets de reconstruction en Honduras, au Nicaragua et El Salvador.

Le partenariat entre l'ACDI et Développement et Paix existe depuis longtemps et l'implication de cette agence gouvernementale s'expliquerait par le rapprochement entre l'organisation et certains fonctionnaires de l'ACDI. Ainsi, le premier groupe de Développement et Paix à Hull a été fondé par un fonctionnaire de cette agence gouvernementale.

La contribution des catholiques se concrétise, en premier lieu, et par ordre d'importance, à travers le Carême de partage, collecte réalisée dans les paroisses et auprès des individus. Elle se concrétise aussi par les dons que ces personnes font lors des événements spéciaux comme les soirées-bénéfices, les concerts, les bazars, les ventes de pains et autres activités de collecte de fonds. Les membres de Développement et Paix ont toutefois une responsabilité plus grande dans la collecte de fonds. C'est à eux que reviennent les tâches d'organisation de ces activités et leur implication est majeure dans la promotion de différentes modalités de collecte comme dans le cas du programme "*Partagens*". Rappelons qu'on invite, dans le cadre de ce programme, le public sensible aux problèmes de développement ainsi que les sympathisants de Développement et Paix en particulier, à faire de dons mensuels, de sommes pouvant être déductibles automatiquement de leur compte en banque.

Les revenus du public constituent la source principale des revenus de l'organisation. Ces revenus s'élèvent pour la période 1998-1999 à 23 276 515 dollars canadiens contre 9 919 026 dollars canadiens provenant des sources gouvernementales dont le pourvoyeur majoritaire est l'ACDI (tableau 4). Le financement accordé par l'Agence canadienne de développement international est consacré notamment à soutenir les projets de développement et l'administration de l'OCCDP. On retrouve également parmi les sources publiques, une contribution des provinces représentant 45 219 dollars canadiens (Annexe B.2).

Les revenus du public englobent notamment la collecte du Carême de partage (8 272 963 \$ pour la période analysée), des dons, de l'argent issu de successions, des

intérêts, du cofinancement (Annexe B.1). L'argent du grand public va augmenter aussi le fonds des “ appels spéciaux ”. Ces derniers sont lancés répondant notamment à des situations de catastrophes naturelles et d'aide humanitaire (Programme Mitch, Kosovo, Turquie, etc.) (Annexes B.3 et B.4).

Tableau 4. Revenus 1998-1999 selon la source

Type de revenu	Montant (en dollars can.)
Revenus du Public	9 681 400 \$
Contributions gouvernementales	7 945 478 \$
Activités spéciales (*)	1 973 548 \$
Appels spéciaux (**)	13 595 115 \$
Fonds collecte de fonds	307 037 \$
Fonds Assemblée triennale d'orientation	5 800 \$
Total des revenus 1998-1999	33 508 378 \$

(*) Il s'agit de fonds fournis par l'ACDI. (**) Il s'agit de fonds provenant du grand public.

Source: Rapport annuel 1998-1999, publié en janvier 2000

L'ACDI accorde, mis à part les fonds destinés au financement des projets, de fonds destinés à des “ activités spéciales ” comme le financement accordé aux programmes temporaires notamment celui de la reconstruction du Rwanda, du Nigeria, du Cambodge et du Timor oriental. Le total des revenus perçus par Développement et Paix dans la période 1998-1999 est de 33 508 378 dollars canadiens. De ce montant, Développement et Paix a dépensé 31 546 556 dollars canadiens dont 84,4 % ont été investis dans le programme de soutien au développement (Annexe C.1). Un excédent des revenus sur les dépenses de près de deux millions de dollars se dégage de cette période après avoir couvert des frais des autres programmes appuyés par l'OCCDP comme par exemple “ Justice sociale au Canada ”, le programme canadien d'éducation et de promotion, le service des communications et de recherche, l'administration, etc. Les dépenses d'administration pour la période ne représentent que 3,9 % du total des dépenses. Quant aux dépenses encourues par le volet éducation (Programme canadien d'éducation et de promotion), elles atteignent dans la même période 2 343 001 dollars canadiens, soit 7,43 % du total des dépenses.

Un regard comparatif entre les dépenses réalisées en 1998 et celles réalisées en 1999 montre une baisse de près d'un million et demi de dollars au détriment de la dernière année. La baisse peut être attribuable à certains programmes pour lesquels l'ACDI avait investi un montant important d'argent au cours de la première année (Reconstruction Rwanda) et certains appels spéciaux (Corée du Nord et Soudan) qui ne furent plus financés au cours de l'année 1999.

5.2 Régions et pays prioritaires

La période 1998-1999 n'est pas une période représentative des priorités régionales et nationales que Développement et Paix se fixe normalement pour allouer ses fonds. En effet, ce sont les pays de l'Amérique centrale, pour des raisons évoquées, qui l'ont emporté dans l'attribution des ressources financières de l'organisation. Dans la période analysée, 196 projets pour un total de plus de 13 millions de dollars canadiens ont été appuyés en Amérique latine contre 62 en Afrique et 26 en Asie (tableau 5). Au cours des années précédentes, selon les rapports annuels de l'organisation, on retrouve une moyenne annuelle de 5 millions de dollars canadiens pour les programmes en Amérique latine et aux Antilles ainsi que pour l'Afrique. Celle-ci a reçu un soutien financier supérieur à celui reçu par l'Amérique latine (6 500 000 contre 5 200 000 dollars canadiens) dans la période 1997-1998. L'Asie bénéficie, en moyenne, de la moitié de ce montant.

Dans le cas de l'Amérique latine, cinq pays sur 12 ont particulièrement bénéficié du soutien de Développement et Paix dans la période 1998-1999. Il s'agit du Honduras, du Nicaragua, d'El Salvador, du Brésil et du Guatemala (Annexe A.2). Les trois premiers pays ont reçu 60 % du total du budget alloué à la région, cela en raison des dégâts subis. Il faut signaler que jusqu'à ce moment-là le Honduras n'était pas un pays prioritaire pour l'organisation. En Afrique, on distingue dans les cinq premiers rangs le Nigeria, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud (Annexe A.1). En Asie, les ressources ont été concentrées en Timor oriental (près de 600 000 dollars canadiens) pour des raisons bien connues. Ensuite, ce sont les Philippines qui ont bénéficié d'une partie importante du financement alloué à cette région (Annexe A.3). Le programme PADH (Partenariat asiatique pour le développement

humain), également dans ce continent, a bénéficié de plus de 800 000 dollars canadiens. Développement et Paix fait partie, dans le cadre du PADH, d'un regroupement de 22 agences de développement qui joignent leurs ressources et expertise pour financer des projets dans les pays asiatiques (le Népal, la Chine sont autant de pays financés par ce partenariat).

Signalons enfin que près d'un million et demi de dollars ont été assignés à des projets internationaux (570 000 dollars), à des projets en Yougoslavie (910 000 dollars) et à des projets en Italie (2 718 dollars).

Tableau 5. Investissements 1998-1999 et nombre de projets appuyés selon le continent

Continent/région	Nombre de projets appuyés	Montant (en dollars can.)
Afrique	62	5 069 866 \$
Amérique latine	196	13 105 595 \$
Asie	26	2 083 441 \$
Autres (*)	27	1 482 718 \$
Total	311	21 741 620 \$

(*) Comprend l'Italie, la Yougoslavie et les projets internationaux.

Source: Développement et Paix, Rapport annuel 1998-1999, publié en janvier 2000.

5.3 Le type de projet financé

Bien que les dossiers de secours d'urgence soient ceux qui accaparent la plus grosse partie du financement que Développement et Paix a accordé aux projets de développement dans la période 1998-1999 (tableau 6) cette situation est encore exceptionnellement déterminée par les investissements en Amérique centrale. Dans les périodes précédentes, ce sont les projets dans le domaine de l'éducation populaire et le développement communautaire qui bénéficient de la plus grande partie de ressources. La défense des droits humains, les communications et médias, l'agriculture, les activités économiques et la santé sont les secteurs qui suivent.

Tableau 6

Investissements selon le domaine d'activité, trois dernières périodes

Domaine d'activité	1996-1997 en %	1997-1998 en %	1998-1999 en %
Secours d'urgence	18	24	47
Éducation populaire	32	29	21
Développement communautaire	28	26	17
Défense des droits humains	7	7	6
Communications et médias	6	6	4
Agriculture	5	4	3
Activités économiques	3	3	1
Santé	1	1	1

Source: Développement et Paix, Rapports annuels 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999

Les projets impliquant la promotion des activités économiques, le développement communautaire et l'agriculture sont au cœur de nos préoccupations de recherche, c'est pourquoi ils méritent une observation attentive. En 1996-1997 on dénombre 36 projets dans l'ensemble de ces trois domaines, 33 projets en 1997-1998 et 21 projets à la fin de la période 1998-1999. Assiste-t-on à un retrait du financement des activités génératrices de ressources pour les populations ciblées au détriment d'autres champs d'intervention ? Une réponse affirmative à telle question ne serait pas évidente, car le nombre des projets financés est à la baisse aussi dans les autres domaines d'intervention à l'exception des projets de secours d'urgence qui ont presque triplé entre la première et la deuxième période. La tendance, dans ces derniers projets, est nonobstant à bénéficier des partenaires qui travaillent à partir d'une perspective de développement intégral, comme cela est arrivé dans le cas du financement acheminé en Honduras. Il n'en demeure pas moins vrai que nous n'en connaissons pas beaucoup sur le type de partenariat qui s'établit entre les groupes que reçoivent l'aide d'urgence et l'organisation. S'agit-il des liens durables ? Une fois que la situation d'urgence est dépassée, ces groupes continueront-ils à être appuyés dans des projets d'autre type ? D'autre part, on pourrait aussi se demander si les projets de secours d'urgence vont demeurer le domaine privilégié dans les prochaines années ? Il est certain qu'au cours de trois dernières périodes, les trois régions visées par l'organisation et même d'autres qui ne l'étaient pas ont connu, plus que jamais probablement, des situations très difficiles et qu'une aide internationale s'avérait impérieuse, que l'on pense au Rwanda, au Kosovo ou aux pays de l'Amérique centrale. Mais, est-ce que perpétuer cette ligne d'intervention ne

relève pas plutôt de l'aide humanitaire que de l'aide au développement ? Ce sont là quelques questions que l'on se pose suite à l'analyse de ces données.

6. L'impact de Développement et Paix

Rendre compte de l'impact d'un organisme dont la mission relève du social n'est jamais une tâche simple. Essayer de dresser un bilan sur les retombées de Développement et Paix (volet “ éducation ” et volet “ soutien au développement ”) est forcément une tâche très complexe. En premier lieu, parce qu'il s'agit d'une organisation complexe avec des instances diverses où sont impliqués une multitude d'acteurs. Secundo, parce que l'OCCDP n'intervient pas directement, elle n'exécute pas directement des programmes de développement, ce sont ses partenaires qui le font et l'impossibilité de faire des entrevues auprès d'eux constitue une limite. Nous avons tenu compte, toutefois, pour élaborer cette étude de cas d'une évaluation réalisée par l'ACDI. Cette évaluation réalisée sur une période de 18 mois (décembre 1996 à juin 1998) qui comportait des évaluations-terrain a mis en évidence la qualité des interventions et des partenariats de Développement et Paix ainsi que la pertinence des programmes appuyés.

Notre but dans les pages qui suivent sera plutôt de nommer certaines réussites ainsi que certaines limites de l'organisation. Nous présentons, dans un premier temps, quelques indicateurs qui montrent des retombées positives. Dans un deuxième temps, nous présentons les limites. Ce schéma s'applique, en premier, au volet éducation et ensuite à celui du soutien au développement.

6.1 L'éducation au Canada

Nous avons retenu, dans ce volet, deux lignes de travail de l'organisation pour montrer ses répercussions : les campagnes de sensibilisation et l'implication des membres de Développement et Paix dans des coalitions et des réseaux.

6.1.1 Les campagnes de sensibilisation

L'impact des campagnes de sensibilisation de l'OCCDP peut être mesurable par le nombre d'adhésions qu'elles réussissent à réunir. Il s'agit d'un bon indicateur de l'intérêt et de la préoccupation que des thèmes sociaux éveillent dans la population canadienne. De ce point de vue, les dernières campagnes ont eu des répercussions très significatives. Celle de l'année 1999 portant sur l'annulation de la dette pour les pays les plus pauvres a réussi à collecter 480 000 signatures sur un total canadien de 635 000 (Rapport Annuel 1998-1999). D'après les organisateurs, c'est la plus grosse campagne que l'OCCDP ait faite, en termes de réussite. Dans le cadre de la campagne menée contre NIKE et Levi Strauss, 146 928 cartes postales ont été envoyées à la première entreprise et 124 484 à la deuxième.

Développement et Paix va ainsi à l'encontre de la vision dominante. Dans un monde globalisé qui prône le néolibéralisme à outrance cet engagement à l'égard des causes sociales génère parmi ses adhérents et chez le public en général une grande sympathie.

6.1.2 L'implication de Développement et Paix dans les processus de concertation locale

La mission de sensibilisation de Développement et Paix de même que son objectif de justice sociale peuvent être uniquement atteints, dans la perspective de ses membres, dans le cadre d'une concertation avec des partenaires locaux partageant le même objectif. C'est pourquoi l'organisation s'est taillée une place importante dans le mouvement social canadien. Hormis les liens avec les organisations sociales locales qui s'établissent dans chacun des diocèses, Développement et Paix fait partie du réseau canadien d'ONGD, le CCCI (Conseil canadien pour la coopération internationale). Chaque année, parmi les activités que ce conseil mène, il y a une rencontre de discussion préliminaire sur le budget fédéral. Suite à cette discussion, Développement et Paix exprime publiquement son point de vue.

Sur le plan international, l'OCCDP est très active aussi. L'organisation est membre de la CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), organisation qui chapeaute les organisations catholiques de différents pays qui, comme Développement et Paix, ont été reconnues par les évêques. La constitution des partenariats peut aussi déboucher sur des montages financiers dans le soutien à certains projets. Mentionnons à titre d'exemple la participation de Développement et Paix dans le PADH (Partenariat asiatique pour le développement humain). Cette formule qui se généralise progressivement à d'autres régions peut donner naissance à des collaborations dans les analyses de conjoncture comme le signale notre interlocuteur :

Il peut arriver que certains organismes travaillent ensemble dans certains pays. Par exemple, disons qu'au Pérou, sur tel programme, Développement et Paix peut intervenir en offrant un appui financier mais Misereor d'Allemagne ou le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) de France, peuvent aussi intervenir avec nous. Parce que nos fonds ne nous permettent pas de donner assez. Alors, on est en lien avec d'autres. Donc, il y a ce type de concertation-là qui se fait mais il y a aussi des concertations plus larges en termes d'analyses pour essayer de comprendre c'est quoi le problème majeur du développement en Afrique pour essayer de travailler dans le même sens.

Mentionnons pour conclure que tout récemment, l'OCCDP est devenue membre de Caritas, le réseau mondial d'aide humanitaire de l'Église Catholique. En tant que membre, l'organisation s'engage, entre autres responsabilités, à répondre aux demandes d'aide spéciales provenant de Caritas.

6.1.3 Les limites

Parmi les limites soulevées par les membres de Développement et Paix dans le volet éducation, on retient quatre principales : a) la fragilité du rapport entre ce volet et celui du soutien au développement, b) le danger, en tant qu'organisme sans but lucratif de perdre son autonomie ou d'être récupéré par les instances gouvernementales, c) le défi de continuer à consolider la relation avec les partenaires du Sud et d) la difficulté de former la relève.

a) Quant à la première limite, soit la fragilité du rapport entre les deux volets, on constate que les investissements à faire seraient sur deux registres, au niveau de l'articulation entre les partenaires du Sud et les membres impliqués dans le volet éducation et entre les deux volets. Forcément, l'articulation entre les deux volets n'est pas bien lubrifiée, bien que des progrès soient aperçus entre les premières étapes et aujourd'hui. Il y aurait encore des efforts à investir dans un rapprochement qui bénéficierait sans doute à tous les deux :

Dans le domaine de l'éducation, je vois plus les pas qui restent à faire. Mais disons que le chemin parcouru est le suivant. On a fait à Développement et Paix un effort pour faire plus de liens entre nos partenaires du Sud et les programmes d'éducation. C'est un lien qui manquait. Il y a encore un fossé entre les deux aspects. Ce n'est pas toujours évident que ça marche ensemble. J'ai l'impression souvent qu'il y a deux Développement et Paix. Il y a un Développement et Paix au niveau des programmes de développement et un Développement et Paix sur le plan de l'éducation. Souvent il y a des gens qui me demandent des informations sur les programmes de développement et je ne suis pas en mesure de répondre. Je ne le sais pas. Ce n'est pas le domaine dans lequel je travaille. Et ça, je le trouve un peu malheureux qu'il n'y ait pas plus d'union. Mais il y en a plus qu'il y en avait avant.

Cette scission fait en sorte que les agents de projets connaissent très peu le travail qui se fait en éducation et vice-versa. Elle joue finalement au détriment de la complémentarité du travail fait par l'organisation comme l'on apprend de ce membre :

Ça fait quelques fois que je vais dans le Sud, dans des programmes d'immersion et souvent nos partenaires ne savent même pas qu'il y a des programmes d'éducation ici. Il y a deux ans, je suis allé en Afrique avec un groupe d'ici et les partenaires d'Afrique qu'on a rencontré ne connaissaient pas les programmes d'éducation ici. Ils savaient qu'on appuyait financièrement des projets mais ils ne savaient pas qu'on avait des programmes d'éducation. Et les programmes d'éducation portent souvent sur eux et ils ne le savent même pas. Alors, il y a une lacune.

Le travail de sensibilisation du public canadien doit nécessairement s'appuyer, d'après les animateurs, sur un lien effectif et non " virtuel " avec les partenaires du Sud.

Ce lien pourrait éventuellement donner naissance à des produits plus complexes comme des analyses sociales :

Par exemple, à Hull, on travaille davantage avec un partenaire au Pérou. À Ottawa et à Mont-Laurier, ils travaillent davantage avec un partenaire au Brésil. Alors, les gens de Hull connaissent plus maintenant le CAS. Ils doivent le connaître encore plus mais il reste que, ça fait deux ans qu'il y a des gens qui viennent du CAS et ils expliquent ce qui se fait là-bas. Et il y a un groupe d'ici qui est allé là-bas aussi, au Pérou. Là, il y a un groupe qui s'apprête à aller au Brésil, rencontrer les paysans sans terre. Alors, il y a plus de liens qui s'établissent avec nos partenaires qu'avant. Ce rapprochement a influencé l'éducation. Avant les campagnes étaient un petit peu... Je ne dis pas qu'elles n'étaient pas bonnes mais elles étaient moins branchées sur nos partenaires. Alors, les partenaires... quand on parlait de partenaires, ça restait dans l'air... je dirais que c'était presque des partenaires virtuels. On ne les connaissait pas. Maintenant, de plus en plus, les gens les connaissent mieux. Un pas qu'il faudrait faire, je pense, pour que ce soit encore mieux, ce serait qu'on développe des analyses sociales ensemble.

b) L'éventualité d'une perte d'autonomie comme conséquence des critères imposés par le principal pourvoyeur de l'organisation est un motif d'inquiétude soulevé par une personne-ressource :

Un autre défi que je trouve important de relever, c'est le danger de récupération par l'ACDI. Souvent quand quelqu'un a le pouvoir de l'argent, il a le pouvoir d'influencer beaucoup aussi sur les interventions dans un groupe. Heureusement, Développement et Paix a toujours eu sa propre collecte de fonds qui fait qu'une partie des argents vient de son propre chef. Mais il y a des organisations qui sont financées à 90 % par l'ACDI et je pense que c'est dangereux.... L'ACDI peut leur commander ce qu'elle veut et elles n'ont pas le choix. Nous, le fait qu'on a notre propre collecte de fonds et qu'une partie du financement est autonome nous permet d'avoir une marge de liberté assez grande.

Même si le risque de perte d'autonomie n'atteindrait pas, dans le cas de Développement et Paix, les mêmes proportions que pour d'autres organisations dont la dépendance à l'ACDI est beaucoup plus grande, il y aurait d'autres formes de "soumission" auxquelles l'organisation doit se plier comme l'élaboration de plans triennales ou le respect de grilles préétablies, comme le signale notre interviewé :

Ce n'est pas un danger hypothétique. L'ACDI accorde des subventions et pose des exigences. Et dans ces exigences-là, elle peut demander toutes sortes de choses qui font que l'organisme est obligé de se plier. Je donne un exemple, depuis trois ans, l'ACDI exige qu'il y ait un plan de travail triennal et qu'il aille dans les détails. Ça marche par objectifs. Alors, l'organisme a été obligé de prendre cette façon de faire pour élaborer son plan de travail. Bon, il y a quelque chose de très bon là-dedans, travailler par objectifs c'est très bon. Mais en même temps, ça montre quand même que l'ACDI a une force d'influence pour être capable d'imposer ses grilles. Dorénavant, à Développement et Paix, on suit la grille de l'ACDI pour faire nos programmes. Donc, cela montre que le danger de récupération est là.

c) La consolidation des partenariats avec les organisations du Sud n'est pas un défi mineur pour l'organisation, elle demeure cependant la voie choisie pour dépasser les injustices et réduire la pauvreté dans le Sud :

Un autre défi qu'on a à relever c'est de faire en sorte qu'au niveau du partenariat on puisse continuer la marche qu'on a entreprise. Disons que je n'ai pas de crainte parce que je pense que c'est bien enclenché et on est sur une bonne voie. C'est dans cette voie-là qu'on doit continuer à marcher. Il faut s'assurer qu'on l'alimente et qu'on fasse en sorte que cette voie-là soit de mieux en mieux définie et qu'elle se mette en marche partout dans toute l'organisation. Le danger serait de s'asseoir et de dire : " Bon, on est sur une bonne voie... " Non. Il faut aller encore plus loin. Comme par exemple, faire en sorte que cette voie-là nous aide à régler la question de l'écart qu'il y a entre les deux branches. En tout cas, peut-être que c'est rêver en couleur, je ne sais pas.

d) La relève des membres de l'organisation constitue, par ailleurs, un défi supplémentaire auquel certains conseils diocésains ont commencé à s'attaquer. Étant donné que l'église catholique confronte un problème démographique, soit le vieillissement de ses membres, la cooptation de nouveaux membres s'impose avec une certaine urgence, ce qui garantirait entre autres, le maintien des diverses organisations:

Comme on est un organisme relié à l'Église catholique, les gens qui se relient à cette église actuellement, c'est les personnes plus âgées. Le danger, c'est d'aller recruter uniquement là. Ce qui fait qu'on aurait une population vieillissante.

Or, la question du développement et de la solidarité à l'égard des pays du Tiers-monde ne laisse pas indifférents les jeunes qui participent depuis quelque temps à certaines activités comme des concerts-bénéfices ou autres activités de sensibilisation :

Les jeunes sont intéressés par ce défi-là. Justement, dans les dernières semaines, il y a eu différentes activités. Il y a un groupe au CEGEP qui a décidé de faire un concert au bénéfice de Développement et Paix. Cela montre qu'il y a de l'intérêt et cet événement a été intéressant. À Ottawa, il y a plusieurs jeunes qui commencent à s'intégrer. Alors tout ça montre qu'il y a des choses à faire de ce côté. Cela va amener certainement des changements positifs s'il y a beaucoup de jeunes qui s'intègrent, qui se joignent à Développement et Paix. Mais le défi est là. C'est d'aller recruter des jeunes.

Le problème démographique risque d'avoir, à moyen terme, des répercussions importantes sur l'autofinancement car le gros de la collecte de fonds vient des paroisses et que la population pratiquante baisse dans une proportion assez alarmante. C'est pourquoi des nouvelles manières de ramasser des fonds sont implantées progressivement :

On insiste actuellement sur une nouvelle façon de financer Développement et Paix qui s'appelle " Les Partagens ". Je pense que c'est la formule de l'avenir. Évidemment, c'est encore petit par rapport à la collecte de fonds du cinquième dimanche du Carême mais je pense qu'avec le temps, dans quelques années, ça va devenir soit égal... C'est à espérer que cette forme de collecte des fonds devienne plus haut même. C'est une façon d'autofinancer l'organisme. Mais il y a un défi là. C'est clair.

6.2 Le soutien économique aux pays en développement

Nous avons retenu, dans le cadre du soutien aux pays du Sud, deux aspects : les projets appuyés et les investissements réalisés par Développement et Paix ainsi que son rôle dans le cadre du transfert Nord-Sud.

6.2.1 Projets appuyés et investissements réalisés

Développement et Paix a appuyé au cours de trois dernières périodes relevées dans le cadre de cette étude près de 900 projets dans les trois grandes régions où elle intervient (tableau 7). 60 % de ces projets étaient localisés en Amérique latine, 24 % en Afrique, 8 % en Asie et dans 7 % des cas, il s'agissait de projets internationaux. On remarque une légère diminution dans le nombre des projets financés en Afrique à travers les périodes tandis que ceux financés en Amérique latine augmentent. L'Asie voit aussi réduire le nombre de projets au cours des périodes tandis que le nombre de projets internationaux financés par l'organisation augmente entre 1996 et 1998 pour diminuer en 1999.

Tableau 7
Projets appuyés par l'OCCDP selon les régions, trois dernières périodes

Années	Afrique	Amérique latine	Asie	Projets internationaux	Total
1996-1997	92	161	27	18	298
1997-1998	62	196	26	27	311
1998-1999	59	188	23	20	290
TOTAL	213	545	76	65	899

Source: Développement et Paix, Rapports annuels 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999

La diminution du nombre de projets appuyés en Afrique et en Asie notamment, ne semble pas pour autant signifier une baisse des investissements. En effet, on remarque que les investissements en Afrique et en Asie se maintiennent ou augmentent même dans les trois périodes analysées (tableau 8). Il en est de même pour les projets internationaux. La dernière période, 1998-1999 est remarquablement volumineuse pour l'Amérique latine qui a reçu près de 8 millions de dollars de plus que ce qu'elle a obtenu dans les périodes précédentes et ce, en raison du secours d'urgence. En bref, les investissements de la coopération en Afrique et en Amérique latine sont équivalents tandis que ceux consacrés à l'Asie sont inférieurs.

Tableau 8

**Investissements réalisés par l'OCCDP selon les régions, trois dernières périodes
(en dollars canadiens)**

Années	Afrique	Amérique latine	Asie	Projets internationaux	Total
1996-1997	5 659 785 \$	5 185 891 \$	1 742 137 \$	471 656 \$	13 059 469 \$
1997-1998	6 592 494 \$	5 286 346 \$	1 599 575 \$	441 796 \$	13 920 211 \$
1998-1999	5 069 866 \$	13 105 595 \$	2 083 441 \$	1 482 718 \$	21 741 620 \$
TOTAL	17 322 145 \$	23 577 832 \$	5 425 153 \$	2 396 170 \$	48 721 300 \$

Source: Développement et Paix, Rapports annuels 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999

Si le niveau de transfert dans le cadre de la coopération Nord-Sud assuré par Développement et Paix n'a pas été affecté ou s'intensifie même pour certaines régions ou certains type de projets, ce n'est pas en raison de la stabilité des revenus gouvernementaux car la contribution de l'ACDI ne cesse de diminuer depuis 1996 (tableau 9). Le déficit généré par les coupures du secteur public est toutefois compensé par une hausse des contributions du public, notamment celles issues de la collecte réalisée lors du Carême de Partage et des dons. Si l'on considère les revenus provenant des “ appels spéciaux ” (Programme Mitch, Kosovo, Turquie, etc.) on constate que ces contributions ont dépassé même, dans la période 1998-1999, la somme issue de la collecte régulière (plus de 13 millions de dollars contre 9 600 000 dollars).

Tableau 9

Revenus du public et contributions gouvernementales, trois dernières périodes

Source de revenus	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Revenus du public (*)	8 830 034 \$	9 425 203 \$	9 681 400 \$
Contributions gouvernementales (**)	8 533 407 \$	8 217 200 \$	7 945 478 \$

(*) On n'inclut pas les fonds collectés par le biais des appels spéciaux.

(**) On n'inclut pas les fonds destinés aux activités spéciales

Source: Développement et Paix, Rapports annuels 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999

**6.2.2 Le rôle de Développement et Paix dans le cadre du transfert
Nord-Sud**

Depuis plus trente ans, Développement et Paix a capitalisé une expérience respectable, a établi et consolidé des liens durables avec ses partenaires dans les pays du Sud, a appuyé plus de 12 000 projets et programmes et a transféré plus de 310 millions de dollars à ces pays. En tant qu'ONG œuvrant dans le domaine du développement, elle dispose des mécanismes efficaces qui lui permettent d'agir rapidement dans les situations d'urgence : des guerres civiles ou conflits armés, des catastrophes naturelles, etc.

Mais ce qui constitue par dessus tout sa spécificité, son trait distinctif, est qu'elle est capable d'agir avec une très grande autonomie grâce à la diversité de ses sources de revenus. La qualité de son intervention dans le domaine de la coopération au développement semble être incontestable. Sur le plan national, son travail est reconnu et elle est souvent appelée à donner son avis sur la gestion du budget public, particulièrement la part du budget consacrée à l'aide internationale.

C'est dans ce cadre que l'organisation a exprimé sa préoccupation relativement à la réduction des ressources publiques dans le secteur de la coopération. En novembre 1998, elle a été invitée à participer à une consultation sur le budget fédéral devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Le président de l'organisation attirait alors l'attention sur la diminution des ressources publiques. Il signalait que dans la période 1998-1999, l'APD (Aide publique au développement) représentant 0,27 % du PNB canadien n'avait jamais été aussi faible depuis 1968-1969. Face à l'engagement du Canada à consacrer 0,7 % de son PNB à l'aide internationale, l'APD avait été coupée de plus de 40 % depuis 1991-1992 ce qui dépassait largement la baisse de dépenses générales (-24 %) ou celles du budget de la Défense (-29 %).

Développement et Paix a exprimé également son inquiétude à l'égard de la manière d'allouer l'aide au développement, car elle a non seulement diminué mais elle sert à payer des biens et des services canadiens dans le cadre de nouvelles formules de

coopération (particulièrement dans le cadre des programmes bilatéraux et de la coopération industrielle)⁷.

6.2.3 Les limites

Nos interviewés ont soulevé deux limites principales dans le volet soutien au développement. Dans les deux cas, les responsables avouent ne pas être à la mesure de répondre aux demandes formulées par des partenaires. En effet, les groupes ont souvent beaucoup d'attentes en termes de " *lobbying* " et cela exige du temps, ressource rare dans l'organisation :

Nous ne pouvons pas être là à chaque fois qu'un ministre de l'Amérique latine vient. On a des limites de temps. Les groupes nous disent : " Bon, il y a quelqu'un qui va voyager au Canada, pouvez-vous l'arranger un horaire ?." Mais il y a des limites, on ne peut pas arranger l'horaire de chaque visiteur qui vient, on n'a pas un département qui s'occuperait de cela.....

Le manque de temps et de ressources ne facilite ni l'entretien d'une réflexion ni la participation dans des activités d'échange entre les responsables des projets de Développement et Paix et les partenaires du Sud :

On va écrire des livres, on va écrire des documents mais on n'a pas toujours le temps d'en discuter. Les gens nous envoient des briques de 200, 300 pages, c'est beau, mais on n'a pas toujours le temps de les lire, de faire des commentaires.

Une dernière limitation est signalée au chapitre de l'expertise. Le fait que l'organisation ait des programmes géographiques mène à une bonne connaissance des pays au détriment d'une connaissance approfondie de sujets :

⁷Les programmes bilatéraux prennent la plus grande partie des fonds canadiens consacrés à l'aide internationale (38,9 %). Dans ce cas, la contribution de l'ACDI n'est jamais versée en espèces au gouvernement ou aux dirigeants du pays bénéficiaire. Elle est fournie sous forme de programmes et de projets répondant aux demandes du pays et planifiée en collaboration avec celui-ci. Ce sont des partenaires canadiens (entreprises ou autres établissements) qui sont chargés de l'exécution de la plupart des projets d'aide bilatérale.

Si on avait une approche thématique on pourrait creuser davantage un thème qui pourrait être l'économie solidaire ou les droits de l'homme, etc.

Enfin, ces limites ne constituent nullement un facteur qui découragent les chargés de projets qui se montrent très satisfaits du travail qu'ils accomplissent au sein de l'ONG.

En guise de conclusion

L'étude de cas sur Développement et Paix nous confirme l'importance de cette ONG dans le domaine du développement international au Canada. Depuis plus de trente ans, elle s'est bâtie une place qui, reconnue aussi bien par ses pairs que par le gouvernement, est légitimée par ses partenaires du Sud.

Sa spécificité repose essentiellement sur quatre piliers : la complexité et la richesse de son organisation (diverses instances, division de tâches, etc.), l'autonomie de son financement (ressources propres et non exclusivement publiques), la démocratisation dans les processus organisationnels, une vision de l'aide au développement comme processus d'amélioration des conditions de vie impliquant des partenaires égaux.

Cette formule s'est avérée fort efficace sur le plan de l'intervention. Il s'agit, en effet, d'un modèle d'intervention qui transfère les ressources financières disponibles d'une manière aussi rationnelle que possible aux pays du Sud tout en ciblant au maximum les besoins. L'intervention s'appuie ainsi notamment sur un choix de partenaires reconnus par leur qualité et localisés dans des pays ciblés. De plus, les projets doivent répondre aux axes d'intervention stratégiques fixés par l'organisation.

Cette approche constitue le résultat d'un long cheminement que Développement et Paix a parcouru en symbiose permanente avec les groupes du Sud. Ce sont eux qui ont alimenté la réflexion et la remise en cause des anciennes visions sur le développement, de ses causes, de ses conséquences, et de manières de réduire les écarts entre les pays riches et les pays pauvres. L'évolution des perceptions a entraîné la transformation des mentalités et progressivement, la manière d'intervenir. D'une

conception de la coopération au développement charitable et paternaliste des premiers moments, l'organisation évolue vers une conception où les groupes du Sud se construisent comme acteurs. Il ne s'agit guère de “bénéficiaires” mais de vrai “partenaires”. Aujourd'hui, l'un des axes prioritaires de l'OCCDP est de créer des liens entre le mouvement social du Nord et celui du Sud. On a saisi le potentiel énorme de ces coalitions dans la poursuite de la justice sociale dans un monde global.

En ce qui touche l'intérêt central de notre recherche, c'est-à-dire l'implication de Développement et Paix dans la promotion des projets relevant de l'économie sociale et du développement local, il est évident que ce domaine n'est pas explicitement prioritaire pour l'organisation. Mais, rappelons que Développement et Paix s'est donné comme but de “contrer l'exclusion sociale, économique, politique et culturelle des populations les plus pauvres”. L'économie sociale et le développement local font partie des stratégies de lutte contre l'exclusion dans une perspective de renforcement des processus démocratiques de développement fondés sur la participation, l'équité et la justice sociale. Plusieurs des ces partenaires valorisent cette façon de faire (Ortiz et Munoz, 1998).

En outre, pas moins de 20 % à 30 % des projets financés par l'organisation correspondent à des activités génératrices de revenus. En général, ces activités constituent l'un des volets du projet appuyé, car la tendance dans le domaine de la coopération (constatée chez certaines ONG), est de financer des projets de développement communautaire intégral. Ainsi par exemple, le programme de promotion des femmes à El Salvador appuyé par Développement et Paix vise non seulement l'alphabétisation de milliers de femmes paysannes mais aussi leur accès au crédit pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. Ces projets sont, pour la plupart, financés par le biais de montages financiers impliquant l'association de plusieurs ONGD.

Les retombées de l'intervention de Développement et Paix dans le domaine du développement local et de l'économie sociale sont ainsi **directes et indirectes**. Elles sont directes quand le soutien financier s'adresse au développement d'activités de production, d'activités génératrices de revenus, en facilitant notamment l'accès au crédit des groupes du Sud. Le programme de développement durable “Bill Smith” au

Nicaragua en est un bel exemple. L'intervention de l'organisation y vise à soutenir les coopératives de production de lait par un programme de crédits.

Les retombées sont indirectes quand le financement des projets dans d'autres secteurs renforce dans la grande majorité des cas la capacité de générer des ressources, de canaliser l'épargne locale, de démarrer des activités économiques. C'est ce que l'organisation obtient quand elle renforce des capacités d'autogestion des organisations indigènes, paysannes et populaires, ou quand elle vise la promotion des femmes, la santé, l'alphabétisation et l'éducation des adultes, ou enfin quand elle favorise la démocratisation de la communication. Ce soutien rend, en définitive, les populations plus autonomes, moins dépendantes de l'aide extérieure. Dans cette perspective, il est clair que le soutien inconditionnel de Développement et Paix au Mouvement des paysans sans terre (MST) au Brésil, qui lutte pour une réforme agraire qui leur accorde des terres, favorise leur autonomie. En travaillant les terres, qui sont souvent des terres non cultivées mais appartenant aux grands propriétaires terriens, ils auront au moins accès à une autosuffisance alimentaire.

La voie de l'autosuffisance ou du moins d'une relative autonomie économique est pour une grande majorité de la population mondiale difficile à atteindre sans l'aide internationale. On estime que 4,3 milliards de personnes (80 % de la population mondiale) doivent survivre avec moins de deux dollars par jour et 800 millions de personnes vivent dans une situation de pauvreté extrême (Le Vasseur, 1998). Le rôle des organisations de coopération comme Développement et Paix est, dans ce contexte, non négligeable. Dans l'actuelle conjoncture, les gouvernements des pays riches diminuent à chaque année les dépenses consacrées à l'APD (Aide publique au développement). Il est fort précieux, dans ce contexte, qu'il y ait des organisations avec un certain poids politique pour continuer à débattre et à se battre auprès des gouvernements pour des transferts plus importants, des organisations qui s'allient avec des organisations semblables et avec des groupes du Sud qui partagent les mêmes préoccupations pour unir les forces en vue d'un monde plus équitable. Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a estimé que 40 milliards de dollars de plus en dix ans seraient suffisants pour donner, aux personnes les plus

démunies de la terre, l'accès aux services de base (alimentation, eau potable, assainissement et enseignement).

L'action concertée des ONGD, du public canadien sensibilisé par ces problèmes et des partenaires du Sud dans la lutte contre l'injustice et l'obtention des conditions de vie dignes des populations défavorisées n'est, peut-être pas, suffisant. Il faut, aujourd'hui, une volonté politique globale engagée dans le changement des structures économiques et sociales. Mais il n'en demeure pas moins que les grands changements s'accomplissent progressivement et par des innovations modestes. Par ailleurs, cette action concertée ne génère pas toujours des résultats immédiats. Il s'agit pour la plupart du temps d'interventions de longue haleine mais efficaces. Car, par le renforcement du pouvoir et de l'autonomie des populations ciblées, ces interventions donnent naissance à des nouvelles régularités sociales.

L'avenir est porteur des défis importants pour l'OCCDP. Tirillée entre d'un côté les demandes des partenaires du Sud dans le sens d'une plus grande implication dans des activités de *lobbying* en vue d'agir à une échelle plus " macro ", et de l'autre par les demandes d'aide humanitaire proprement dites et le soutien à des projets de développement dans la tradition de l'organisation, on peut se demander si elle réussira à garder un équilibre entre les trois.

Bibliographie générale

- Agence canadienne de développement international (ACDI).1998. *L'ACDI et la coopération internationale. Le rôle du Canada dans le développement international*, 16 p.
- Boulianne, M. et L. Favreau. 2000. *Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Plan Nagua (1969-2000)*. Cahier de la Chaire de recherche en développement communautaire. Série Pratiques économiques et sociales no. 15, 55 pages.
- Boyd, Mary. 1992. “ Les moments marquants de Développement et Paix ” dans *Chemins de Solidarités. L'histoire de Développement et Paix*. Canada : Novalis, p. 34-41.
- Carréon, Areli.1998. *Une initiative d'association hémisphérique. Le pouvoir local : clés et défis pour la société civile et la démocratisation*. (Traduit par Gilles Rivet, en juillet 1998. Équipe d'appui : Paul Cliche, Développement et Paix, Rick Arnold, Horizons of Friendship), 85 p.
- Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC). 1998. *Problématique du CRISES et du CRISES-UQAH*. Cahier Hors-Série, diffusion restreinte.
- Chemins de Solidarités. L'histoire de Développement et Paix*. 1992. Canada : Novalis, 198 p.
- Développement et Paix. 1999. *Plan cadre pour la reconstruction en Amérique centrale*, 10 p.
- Développement et Paix. 1996. *Plan d'action intégré 1997-2000*, 30 p.
- Développement et Paix. 1998. *L'appui aux groupes du Sud. Rapport des résultats obtenus*, Service des programmes de développement, 43 p.
- Développement et Paix. 1996. *La conjoncture mondiale*, 17 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette. 1998. *Développement communautaire et économie sociale : l'expérience péruvienne de Villa el Salvador*. Chaire de recherche en développement communautaire. Série Pratiques économiques et sociales no. 5, 27 pages.
- Lachance, Gabrielle. 1991. “ Vers des nouvelles solidarités : Développement et Paix en Afrique ”. *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 4, no 1, p.51-65.
- Lebœuf, Fabien. 1992. “ Lire les signes des temps ” dans *Chemins de Solidarités. L'histoire de Développement et Paix*. Canada : Novalis, p.19-25.

Levasseur, M. Jean-Claude. 1998. Exposé du président de Développement et Paix, devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, publié dans la rubrique “ Déclarations ”, <http://www.devp.org>

Les partagens, Le programme des dons mensuels de Développement et Paix. Documentation explicative.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. *Constitution* 1998, 13 p.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. *Constitution* 1981, 36 p.

Ortis, H. et I. Munoz. 1998. *Globalizacion de la solidaridad, un reto para todos.* GES/CEP, Lima. Peru.

Panozzo, Jack. 1992. “ Deux évêques se souviennent ” dans *Chemins de Solidarités. L'histoire de Développement et Paix.* Canada : Novalis, p. 29-33.

Solidarités. 1998. Bulletin de Développement et Paix, vol. 22 no 3.

Sites Internet à consulter :

Site Web de l'ACDI : <http://acdi-cida.org/>

Site Web de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) : <http://www.aqoci.qc.ca/>

Site Web de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/>

Site Web du Centre d'économie sociale de l'Université de Liège en Belgique : http://www.ages.be/centres/home_ces.htm

Site Web du Centre de recherche sur les innovations dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) : <http://www.unites.uqam.ca/crises/>

Site du Centre Interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada) : <http://www.unites.uqam.ca/ciriec/>

Site Web de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) : <http://www.uqah.uquebec.ca/crdc-geris/>

Site Web du Conseil canadien de la coopération internationale : <http://fly.web.net/ccic/>

Site Web de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (Développement et Paix) : <http://www.devp.org/>

Site Web du Ministère des relations internationales du Québec : : <http://www.mri.gouv.qc.ca/>

Site Web de Plan Nagua : <http://www.plannagua.org>

Site Web de Solidarité, Union et Coopération (SUCO) : <http://www.suco.org/>

**ANNEXE A Projets appuyés et montant investi en AFRIQUE,
AMÉRIQUE LATINE et Asie, Période 1998-1999**

Tableau A.1 Projets appuyés et montant investi en AFRIQUE

Pays	Nombre de projets appuyés	<u>Montant</u>
Afrique du Sud	6	327 000 \$
Angola	1	50 000 \$
Bénin	2	174 258 \$
Burundi	3	260 000 \$
Congo	1	10 000 \$
Guinée	1	125 370 \$
Guinée-Bissau	1	30 000 \$
Irak	1	30 000 \$
Kenya	4	144 000 \$
Madagascar	2	251 000 \$
Nigeria	9	883 500 \$
Ouganda	1	50 000 \$
République dém. du Congo	2	593 000 \$
Rwanda	4	381 968 \$
Sénégal	4	344 200 \$
Sierra Leone	1	200 000 \$
Soudan	1	193 861 \$
Togo	3	169 805 \$
Turquie	2	104 704 \$
Zambie	2	130 000 \$
Continental / Régional	11	617 200 \$
TOTAL	62	5 069 866 \$

Source : Développement et Paix, Rapport annuel, 1998-1999

Tableau A.2 Projets appuyés et montant investi en AMÉRIQUE LATINE

Pays	Nombre de projets appuyés	Montant
Bolivie	10	263 100 \$
Brésil	42	1 140 549 \$
Colombie	17	439 000 \$
El Salvador	7	1 500 000 \$
Équateur	7	207 000 \$
Guatemala	15	871 000 \$
Haïti	15	477 796 \$
Honduras	8	3 525 000 \$
Mexique	23	605 000 \$
Nicaragua	11	2 812 000 \$
Paraguay	9	233 600 \$
Pérou	19	569 800 \$
Continental / Régional	13	461 750 \$
TOTAL	196	13 105 595 \$

Source : Développement et Paix, Rapport annuel, 1998-1999

Tableau A.3 Projets appuyés et montant investi en ASIE

Pays	Nombre de projets appuyés	Montant
Cambodge	1	64 235 \$
Corée du Nord	1	40 000 \$
Inde	1	10 000 \$
Indonésie	2	75 000 \$
Myanmar	1	30 000 \$
PADH*	1	816 000 \$
Pakistan	1	29 000 \$
Philippines	10	345 077 \$
Thaïlande	2	55 000 \$
Timor oriental	5	604 129 \$
Continental / Régional	1	15 000 \$
TOTAL	26	2 083 441 \$

* Le Partenariat asiatique pour le développement humain (PADH), un regroupement de 22 agences dont fait partie DÉVELOPPEMENT ET PAIX, a appuyé près de 200 projets de développement en Asie en 1998-1999.

Source : Développement et Paix, Rapport annuel, 1998-1999

ANNEXE B Revenus perçus par Développement et Paix selon la source, 1er septembre 1998 au 31 août 1999

Tableau B.1 REVENUS DU PUBLIC

Carême de Partage - année courante	8 272 963 \$
Carême de Partage - année antérieure	167 574 \$
Autres dons	681 174 \$
Successions	217 541 \$
Intérêts	293 583 \$
Cofinancement	48 565 \$
TOTAL / Revenus du public	9 681 400 \$

Tableau B.2 CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

ACDI - Projets	6 307 909 \$
ACDI - Administration	863 250 \$
ACDI - Éducation	729 100 \$
Contributions des provinces	45 219 \$
TOTAL / Contributions gouvernementales	7 945 478 \$

Tableau B.3 ACTIVITÉS SPÉCIALES

ACDI - Programme Rwanda	81 596 \$
ACDI - Reconstruction - Rwanda	185 373 \$
ACDI - Programme Nigéria	500 000 \$
ACDI - Programme Cambodge	62 500 \$
ACDI - Programme République dém. du Congo	490 500 \$
ACDI - Programme Timor oriental	480 000 \$
Projet Haïti	32 954 \$
Programme Mexique Inter Pares	140 625 \$
TOTAL / Activités spéciales	1 973 548 \$

Tableau B.4 APPELS SPÉCIAUX

Programme Mitch	10 909 502 \$
Programme Kosovo	2 213 477 \$
Programme Turquie	40 805 \$
Programme Soudan	211 870 \$
Programme Colombie	219 461 \$
TOTAL / Appels spéciaux	13 595 115 \$
Fonds Collecte de fonds	307 037 \$
Fonds Assemblée triennale d'orientation	5 800 \$

TOTAL DES REVENUS 1998-1999 33 508 378 \$

Source : Développement et Paix, Rapport annuel, 1998-1999

**ANNEXE C Dépenses de Développement et Paix,
période 1er septembre 1998 au 31 août 1999**

Tableau C.1 DÉPENSES

Programme de développement	26 639 540 \$
Justice sociale au Canada	387 911 \$
Programme canadien d'éducation et de promotion	1 228 787 \$
- Secteur anglais	1 114 214 \$
- Secteur français	
Service des communications et de la recherche	554 609 \$
Administration	1 251 192 \$
Collecte de fonds	274 430 \$
Assemblée triennale d'orientation	95 873 \$
TOTAL / Dépenses	31 546 556 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (avant l'élément suivant)	1 961 822 \$
Primes de départ	54 039 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	1 907 783 \$

Tableau C.2 DÉPENSES DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

	1999	1998
Projets généraux	9 984 646 \$	10 030 682 \$
Évaluation et appui institutionnel	362 476 \$	394 466 \$
Projets de secours d'urgence	815 242 \$	831 490 \$
Contribution au Fonds inter-Églises (ICFID)	135 000 \$	165 000 \$
ACDI - Reconstruction - Rwanda	185 373 \$	1 608 696 \$
Autres secours d'urgence	2 718 \$	50 783 \$
Programme Rwanda	81 596 \$	655 610 \$
ACDI - Programme Nigeria	475 000 \$	-
ACDI - Programme Cambodge	57 812 \$	-
Programme République démocratique du Congo	443 000 \$	286 853 \$
ACDI - Timor oriental	430 000 \$	-
Programme Haïti	27 336 \$	48 979 \$
Programme Mexique Inter Pares	126 750 \$	14 331 \$
Gouvernement du Québec / Madagascar	-	50 000 \$
ACDI - Autres programmes	-	195 000 \$
ACDI - Secours d'urgence	-	82 976 \$
Appel spécial - Soudan	-	33 104 \$
Appel spécial - Corée du Nord	-	27 575 \$
Annulation ou réduction de projets d'années antérieures	(297 520 \$)	(244 644 \$)
TOTAL	12 829 429 \$	14 230 901 \$

Tableau C.3 DÉPENSES APPELS SPÉCIAUX

	1999	1998	
Programme Mitch	10 659 602 \$	-	
Programme Kosovo	2 054 596 \$	-	
Programme Turquie	39 462 \$	-	
Programme Soudan	193 861 \$	-	
Programme Colombie	200 807 \$	-	
TOTAL / Appels spéciaux	13 148 328 \$	-	
TOTAL / Programme de développement		25 977 757 \$	14 230 901 \$

Source : Développement et Paix, Rapport annuel, 1998-1999